

# COI Focus

## GUINEE

### Les mutilations génitales féminines (MGF)

25 juin 2020 (mise à jour)

Cedoca

Langue de l'original : français

#### DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et il a été rédigé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.



VERS UNE POLITIQUE DE MIGRATION PLUS INTÉGRÉE, GRÂCE AU FAMI

## Table des matières

<b>Liste des sigles utilisés.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
<b>1. Classification de l'Organisation mondiale de la santé .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Prévalence et tendance .....</b>	<b>7</b>
2.1. Taux global et tendances générales.....	7
2.2. Pratique des mutilations génitales féminines .....	11
2.2.1. Types.....	11
2.2.2. Médicalisation .....	12
2.2.3. « Faire semblant ».....	14
2.2.4. Infibulation involontaire ou pseudo-infibulation .....	15
2.2.5. Double excision ou réexcision.....	15
2.3. Répartition.....	17
2.3.1. Selon les régions .....	17
2.3.2. Selon l'âge.....	18
2.3.3. Selon la religion .....	19
2.3.4. Selon l'ethnie .....	20
2.3.5. Selon les caractéristiques sociodémographiques .....	20
<b>3. Contexte social .....</b>	<b>21</b>
3.1. Fondements des mutilations génitales féminines .....	21
3.2. Statut de la femme .....	22
3.3. Refus de l'excision .....	23
3.3.1. Profils et tendances .....	23
3.3.2. Conséquences .....	26
<b>4. Cadre juridique et institutionnel.....</b>	<b>28</b>
4.1. Législation .....	28
4.2. Autorités compétentes.....	29
4.3. Actions judiciaires.....	31
4.3.1. Limites.....	31
4.3.2. Possibilité de porter plainte.....	34
4.3.3. Cas de condamnations .....	34
<b>5. Position et/ou actions des acteurs de terrain.....</b>	<b>35</b>
5.1. Etat .....	35
5.2. Organisations non gouvernementales .....	37
5.2.1. Répartition .....	37
5.2.2. Stratégies.....	37
5.2.3. Impact de ces stratégies .....	42
5.2.4. Recours aux organisations non gouvernementales .....	43
5.2.5. Situation des activistes.....	43
5.3. Autorités religieuses et traditionnelles .....	44
5.4. Médias .....	46
<b>6. Prise en charge médicale et psychologique des victimes.....</b>	<b>47</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>49</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>51</b>

## Liste des sigles utilisés

AFASCO	Accompagnement des forces des actions sociocommunautaires
AGUIAS	Association guinéenne des assistantes sociales
ASF	Avocats sans frontières
CDE	Convention relative aux droits de l'enfant
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CGRA	Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides
CISRC	Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada
CJFLG	Club des jeunes filles leaders de Guinée
CONAG/DCF	Coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes
CPTAFE	Cellule de coordination sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants
EDS	Enquête démographique et de santé
EDS-MICS	Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples
FAMI	Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HCDH	Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme
HPFE	Humanitaire pour la protection de la femme et de l'enfant
HRW	Human Rights Watch
IAC	Inter-African Committee on Traditional Practices
INS	Institut national de la statistique
LASAG	Laboratoire d'analyse socio-anthropologique de Guinée
MASPFÉ	Ministère de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance
MDT	Les mêmes droits pour tous
MICS	Multiple Indicator Cluster Surveys
MGF	Mutilation génitale féminine
MGF/E	Mutilation génitale féminine/Excision
ODM	Office fédéral des migrations
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OGDH	Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OPROGEM	Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs
PRCC	Programme de renforcement des capacités communautaires

SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USDOS	United States Department of State
VBG	Violences basées sur le genre

## Introduction

Le présent rapport concerne les mutilations génitales féminines (MGF) en Guinée<sup>1</sup>. Il s'agit d'une mise à jour du COI Focus daté du 6 mai 2014, réalisée avec l'aide du Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration (FAMI). Il est non exhaustif et ne prétend pas être une étude statistique ou sociologique. Il a été rédigé sur base d'informations publiques disponibles.

Les données chiffrées proviennent principalement d'une étude de l'Institut national de la statistique (INS) en Guinée, en collaboration notamment du Fonds des Nations unies pour l'enfance (United Nations Children's Fund, UNICEF). Il s'agit de la cinquième Enquête démographique et de santé (EDS V) menée de mars à juin 2018 et publiée en juillet 2019<sup>2</sup>.

Le rapport se réfère également à des entretiens réalisés lors d'une mission effectuée par le Cedoca à Conakry du 3 au 12 novembre 2019. Pour certaines informations relatives à la société guinéenne et qui sont toujours d'actualité, le Cedoca s'appuie également sur des entretiens avec des interlocuteurs guinéens ayant eu lieu lors d'une mission conjointe du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA/Belgique), de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA/France) et de l'Office fédéral des migrations (ODM/Suisse)<sup>3</sup> qui s'est rendue à Conakry du 29 octobre au 19 novembre 2011.

Le Cedoca s'est en outre basé sur plusieurs rapports rédigés en 2015<sup>4</sup>, 2017<sup>5</sup> et 2019<sup>6</sup> par le professeur Alpha Amadou Bano Barry, sociologue et directeur scientifique du Laboratoire d'analyse socio-anthropologique de Guinée (LASAG) de l'université Général Lansana Conté de Sonfonia à Conakry. Les rapports du professeur que le Cedoca a pu rencontrer lors des missions de 2011 et 2019, sont fréquemment cités par la plupart des interlocuteurs avec lesquels le Cedoca a pu s'entretenir au sujet des MGF. Un rapport de l'OFPRA publié en 2018 suite à une mission effectuée en Guinée du 7 au 18 novembre 2017<sup>7</sup> ainsi qu'un rapport du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas publié en mai 2020 servent aussi de références. Le rapport néerlandais a pour titre *Thematisch Ambtsbericht Guinee. Female Genital Mutilation en Minderjarigen* et comprend notamment des informations récoltées lors d'une mission effectuée en Guinée du 27 janvier au 6 février 2020<sup>8</sup>.

Le premier chapitre du présent rapport s'intéresse aux différents types de MGF classifiés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le deuxième chapitre concerne la prévalence et les types de MGF rencontrés en Guinée. Le troisième chapitre porte sur le contexte social dans lequel les MGF sont pratiqués, tandis que le quatrième chapitre traite le cadre juridique et institutionnel. Les deux derniers chapitres sont respectivement consacrés aux acteurs de terrain et à la prise en charge médicale et psychologique des victimes.

La recherche d'informations pour cette mise à jour s'est clôturée le 12 juin 2020.

---

<sup>1</sup> Certaines sources utilisent la terminologie MGF/E, E pour excision.

<sup>2</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, [url](#)

<sup>3</sup> En janvier 2015, l'ODM est devenu le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

<sup>4</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>5</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>6</sup> Barry A. A. B., 07/2019

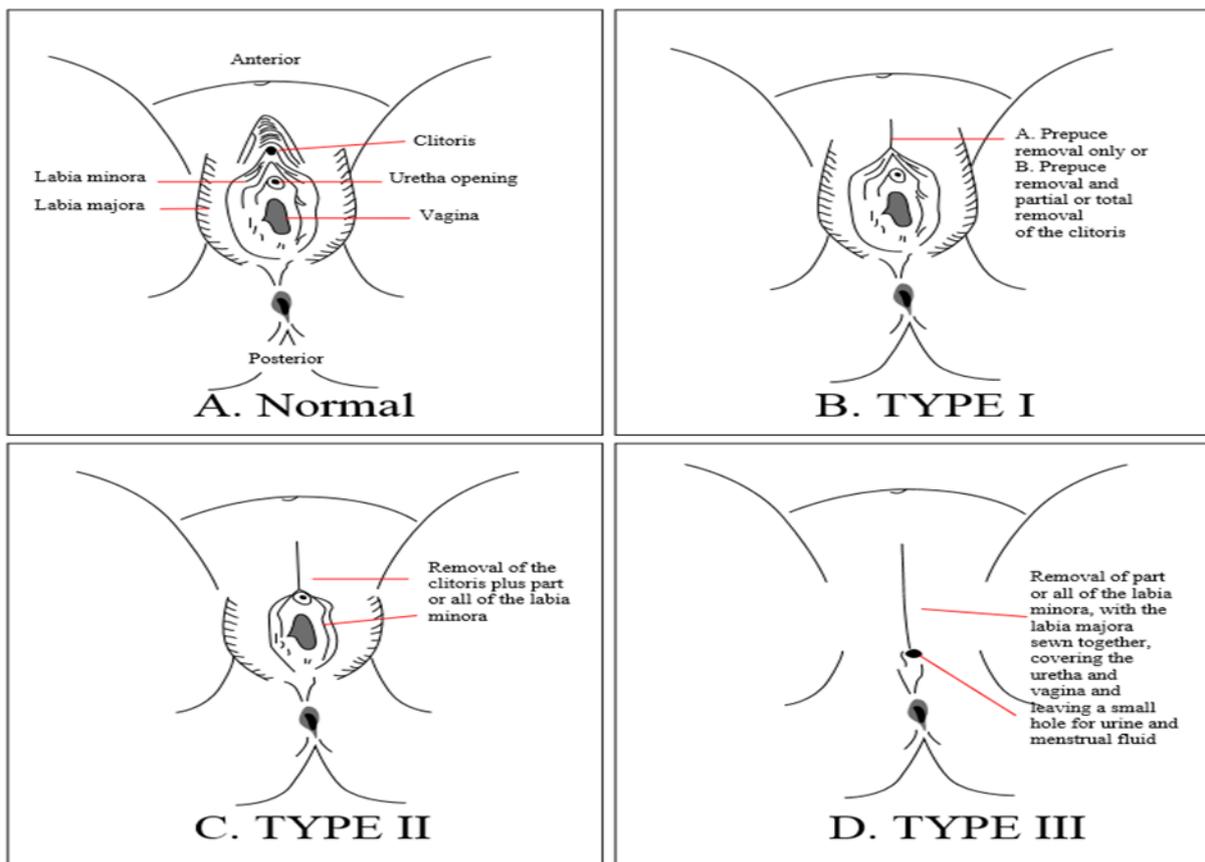
<sup>7</sup> OFPRA, 2018, [url](#)

<sup>8</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

## 1. Classification de l'Organisation mondiale de la santé

L'OMS classe les MGF en quatre catégories :

- Type I : Ablation partielle ou totale du clitoris et, plus rarement, seulement du prépuce (clitoridectomie) ;
- Type II : Ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres, avec ou sans excision des grandes lèvres (excision) ;
- Type III : Rétrécissement de l'orifice vaginal par recouvrement, réalisé en sectionnant et en repositionnant les petites lèvres, ou les grandes lèvres, parfois par suture, avec ou sans ablation du clitoris (infibulation) ;
- Type IV : Toutes les autres interventions néfastes au niveau des organes génitaux féminins à des fins non médicales, par exemple, piquer, percer, inciser, racler et cautériser les organes génitaux <sup>9,10</sup>.



Croquis des types de MGF<sup>11</sup>

<sup>9</sup> OMS, 03/02/2020, [url](#)

<sup>10</sup> Les types I, II et III contiennent également des subdivisions : OMS, 2020, [url](#)

<sup>11</sup> Wikipédia, 29/05/2020, [url](#)

Selon l'OMS, les MGF sont néfastes pour la santé des jeunes filles et des femmes, puisqu'elles consistent en l'ablation ou l'endommagement de tissus génitaux normaux et sains ; le fonctionnement naturel de l'organisme féminin est par conséquent entravé. Outre les complications immédiates qui peuvent consister en une douleur violente, un choc, une hémorragie, le tétanos ou la septicémie (infection bactérienne), la rétention d'urine, l'ulcération génitale et la lésion des tissus génitaux adjacents, on relève également des conséquences à long terme telles que des infections de la vessie et des voies urinaires, des kystes, la stérilité, un risque accru de complications lors de l'accouchement et de décès des nouveau-nés. Il est aussi parfois nécessaire de rouvrir l'orifice vaginal, dans le cas du type III, pour que la femme puisse avoir des rapports sexuels et accoucher. L'orifice vaginal peut donc être refermé plusieurs fois, notamment après un accouchement<sup>12</sup>.

## 2. Prévalence et tendance

### 2.1. Taux global et tendances générales

Une enquête nationale sur les violences basées sur le genre (VBG) en Guinée est lancée en 2016 par le ministère de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance (MASPFE). Le rapport provisoire est publié en mars 2017. Les personnes enquêtées sont des femmes et des hommes de 15 à 64 ans, la plupart vivant en milieu rural (61,5 %) et n'ayant aucun niveau d'instruction (49,4 %). Il révèle que 91,8 % des femmes affirment avoir subi la pratique des MGF. « La proportion de femmes excisées dépasse les 80 % dans chacune des huit régions du pays et il n'y a aucune différence significative entre les zones de résidence ou les groupes ethniques »<sup>13</sup>. Cette enquête ne comporte aucune donnée concernant les MGF chez les filles en-dessous de quinze ans<sup>14</sup>. A l'occasion de la journée mondiale contre les MGF, célébrée le 6 février 2018, la ministre de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance, dont les propos sont repris par la presse en ligne guinéenne, affirme que d'après cette enquête nationale, « le taux de prévalence a baissé de six points d'indice, soit 91 % grâce à des actions multisectorielles »<sup>15</sup>.

Une Enquête par grappes à indicateurs multiples (Multiple Indicator Cluster Surveys, MICS) est menée en 2016 par l'INS avec l'appui de l'UNICEF. Elle est publiée en juillet 2017. Elle indique que 96,8 % des femmes ont subi une forme de MGF/E, particulièrement en milieu rural (97,5 %). Concernant les filles âgées de zéro à quatorze ans, 45,3 % sont excisées. Le rapport précise toutefois que :

« [...] les données sur la prévalence des filles âgées de 0-14 ans reflètent leur état actuel - non définitif vis-à-vis de la MGF/E, car beaucoup d'entre elles n'ont peut-être pas atteint l'âge habituel de l'excision au moment de l'enquête. Elles sont déclarées comme étant non excisées, mais sont toujours exposées au risque de subir l'intervention »<sup>16</sup>.

L'EDS V de 2018 révèle que 95 % des femmes de 15 à 49 ans ont déclaré avoir été excisées et précise que depuis 1999, la proportion de femmes excisées est restée presque identique, avec plus de neuf femmes sur dix excisées<sup>17</sup>.

<sup>12</sup> OMS, 03/02/2020, [url](#)

<sup>13</sup> MASPFE, 03/2017, [url](#)

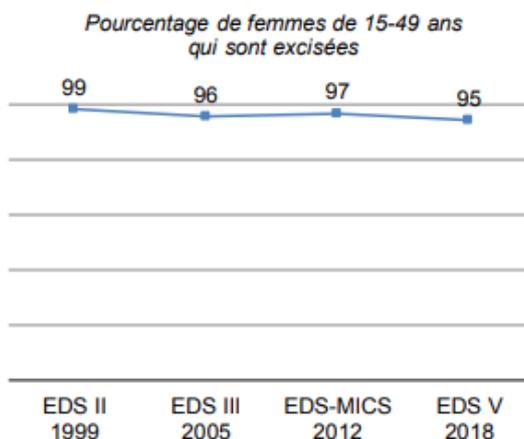
<sup>14</sup> MASPFE, 03/2017, [url](#)

<sup>15</sup> Le Courrier de Conakry (Traoré N.), 07/02/2018, [url](#)

<sup>16</sup> INS, ministère du Plan et de la Coopération internationale, 07/2017, p. 273, [url](#)

<sup>17</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, pp. 346-347, [url](#)

### Graphique 16.2 Tendances de l'excision



Tendances de l'excision depuis 1999<sup>18</sup>

D'après cette enquête de 2018, le taux de prévalence parmi les filles de 0 à 14 ans est de 39 %<sup>19</sup>. Cela représente une baisse par rapport à l'Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDS-MICS) de 2012 selon laquelle 46 % des filles de moins de 15 ans ont déjà été excisées<sup>20</sup>.

Concernant l'interprétation de ces données, l'UNICEF donne les précisions suivantes :

« [...] these data must be analysed in light of the extremely delicate and often sensitive nature of the topic. Self-reported data on FGM/C need to be treated with caution for several reasons. First, women may be unwilling to disclose having undergone the procedure because of the sensitivity of the topic or the illegal status of the practice in their country. In addition, women may be unaware that they have been cut or of the extent of the cutting, particularly if FGM/C was performed at an early age.

Information on the FGM/C status of daughters is generally regarded as more reliable than women's self-reports, since any cutting would have occurred relatively recently and mothers presumably would have had some involvement in or knowledge of the event. However, even these data need to be interpreted with a degree of caution. Mothers may be reluctant to disclose the actual FGM/C status of their daughters for fear of repercussions, especially in countries where the practice has been the target of campaigns or legal measures to prohibit it »<sup>21</sup>.

Une étude publiée en ligne le 6 novembre 2018 par le British Medical Journal Global Health s'intéresse au taux de prévalence des MGF chez les filles âgées de zéro à quatorze ans, entre 1999 et 2017. Cette étude se base sur les EDS et les MICS disponibles pour 29 pays concernés par ces pratiques. Elle affirme, après l'analyse de ces données, que le taux de prévalence des MGF a baissé de manière significative dans les différents pays. Le succès des politiques nationales et internationales d'investissement et d'intervention durant les trente dernières années pourrait expliquer cette baisse,

<sup>18</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 347, [url](#)

<sup>19</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 348, [url](#)

<sup>20</sup> INS, ministère du Plan, 11/2013, p. 331, [url](#)

<sup>21</sup> UNICEF, 02/2020, [url](#)

de même que l'interdiction légale des MGF dans la plupart des pays concernés. L'étude mentionne toutefois la subsistance de facteurs de risque tels que notamment la pauvreté, le manque d'éducation, et la tradition. Pour la Guinée, en se basant sur quatre enquêtes entre 1999 et 2016, le taux moyen annuel est de 50,35 % pour les filles âgées de zéro à quatorze ans<sup>22</sup>.

Suite à la parution de cette étude par le British Medical Journal Global Health, le Cedoca s'est adressé par courrier électronique le 16 novembre 2018 au comité belge de l'UNICEF afin de lui demander la position de l'UNICEF par rapport à ces chiffres. Le 18 décembre 2018, ce comité a fait parvenir au Cedoca par courrier électronique la réponse du bureau de l'UNICEF à Conakry :

« Bien que l'étude soit novatrice de par son ampleur (elle concerne 29 pays), elle est basée sur des données qui étaient déjà connues au niveau pays. Ainsi pour la Guinée elle compile les données des EDS 1999, EDS 2005, EDS/ MICS 2012 et MICS 2016. Pour la Guinée nous ne pouvons pas à proprement parler d'une importante baisse de la prévalence des MGF chez les filles de 0 à 14 ans pour deux raisons :

1. Pour les EDS de 1999 et 2000, la question posée aux mères ayant une fille était de savoir combien ont déjà excisée [sic] une de leur fille sans que la tranche d'âge de la fille soit définie (donc on peut supposer qu'il s'agit des filles 0-17 ans) tandis que pour les EDS/ MICS de 2012 et 2016, la tranche d'âge 0-14 ans était clairement explicitée dans la question. Il est donc difficile de comparer des chiffres sur des tranches d'âge qui peuvent différer, surtout que l'excision en Guinée est pratiquée chez certaines ethnies à un âge plus avancée [sic] (15 ans et plus).
2. Lorsque l'on compare les chiffres pour 2012 et 2016 (où la question était posée de la même manière), on note une baisse de 0,2 % de la prévalence des MGF chez les 0-14 ans, ce qui n'est pas très significatif. Cette baisse timide semble toutefois se confirmer selon les résultats préliminaires et non encore partageables de l'EDS 2018.
3. Enfin comme l'étude le précise, nous sommes assez prudents sur ces données compte tenu du fait que les questions sont des sujets très sensibles pour les populations et qu'il s'agit de déclarations non vérifiables. Le programme conjoint UNFPA-UNICEF pour l'abandon des MGF avec l'Université américaine de Drexell est en train de développer des outils pour mesurer les normes sociales autour des MGF et ces outils seront prochainement testés en Guinée, ils permettront d'aller beaucoup plus en profondeur sur les MGF et toutes les normes sociales qui sous-tendent la pratique »<sup>23</sup>.

Lors de la mission effectuée à Conakry en novembre 2019, le Cedoca a cherché à savoir auprès des interlocuteurs rencontrés s'il existe d'autres chiffres que ceux issus des enquêtes officielles de démographie et de santé. Le MASPFE<sup>24</sup>, la délégation de l'UNICEF à Conakry<sup>25</sup>, la coopération allemande (Deutschen Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, GIZ)<sup>26</sup>, des organisations non gouvernementales (ONG) locales, telles que la Coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes (CONAG/DCF)<sup>27</sup> et le Club des jeunes filles leaders de Guinée (CJFLG)<sup>28</sup>, sont unanimes sur ce point : il n'y a pas d'autres chiffres qui font référence en la matière.

<sup>22</sup> British Medical Journal Global Health (Kandala N.-B., et al.), 06/11/2018, [url](#)

<sup>23</sup> UNICEF, comité belge, courrier électronique, 18/12/2018

<sup>24</sup> MASPFE, entretien, Conakry, 11/11/2019

<sup>25</sup> UNICEF, entretien, Conakry, 04/11/2019

<sup>26</sup> GIZ, entretien, Conakry, 11/11/2019

<sup>27</sup> Nabe B., présidente de la CONAG/DCF, entretien, Conakry, 11/11/2019

<sup>28</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019

La présidente de la CONAG/DCF, Binta Nabe, précise, lors de l'entretien à Conakry du 11 novembre 2019, que les chiffres officiels sont surestimés, car ils se basent uniquement sur les déclarations des mères, sans vérification médicale. Ces chiffres prennent en compte les femmes à partir de quinze ans, or plus on avance en âge, plus le nombre de femmes excisées augmente. Par contre, de quinze ans à zéro, ce nombre diminue<sup>29</sup>. A ce sujet s'est également exprimé le docteur Morissanda Kouyaté, médecin guinéen, expert aux Nations unies, secrétaire général de la Cellule de coordination sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CPTAFE) en Guinée et directeur exécutif du Comité inter-africain (Inter-African Committee on Traditional Practices, IAC), un organisme de coordination régionale africaine qui travaille sur les programmes et les actions politiques visant à arrêter les MGF<sup>30</sup>. Déjà en 2014, il affirmait au Cedoca que les filles de zéro à quatorze ans sur lesquelles le travail de sensibilisation a eu un impact important, ne sont pas prises en compte. Ces données officielles ne sont pas fiables, selon lui, car elles se basent uniquement sur les déclarations de la mère, sans autre vérification<sup>31</sup>. Lors d'un nouvel entretien téléphonique le 24 octobre 2019, il répète ses propos et ajoute que ces enquêtes ne sont pas claires et ciblées et qu'elles ne prennent toujours pas en compte le travail de sensibilisation qui a été effectué dans le domaine<sup>32</sup>.

Un document du 8 janvier 2018 de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISRC) se réfère à un entretien téléphonique avec le professeur Alpha Amadou Bano Barry. Ce dernier affirme que beaucoup de femmes qui ne sont pas excisées vont quand même indiquer l'être, à l'occasion des études statistiques menées sur la prévalence des MGF en Guinée<sup>33</sup>.

Le rapport de l'OFPRA de 2018 indique quant à lui que :

« [...] ce taux est largement questionné par plusieurs observateurs qui dénoncent la méthodologie d'élaboration des statistiques. Ainsi, plusieurs représentants de la société civile à Conakry avancent un taux moyen de 65 à 70 %, sans fournir d'éléments statistiques »<sup>34</sup>.

Fara Djiba Kamano, président exécutif de l'ONG Accompagnement des forces des actions sociocommunitaires (AFASCO), dont il sera question plus loin, s'est également exprimé à ce sujet dans un entretien accordé à TV5 Monde en février 2018 :

« [...] les évaluations ne sont pas systématiques, les études ne sont pas faites exclusivement sur l'excision, ce n'est pas aussi généralisé sur l'ensemble du pays. Donc, on prend quelques indicateurs qu'on colle à une étude [...] on traduit la situation du pays. Mais on voudrait regarder dans la tranche d'âge de zéro à quinze ans aujourd'hui en Guinée, quand on évalue, quel est le taux qu'on va trouver ? Mais si on évalue toujours entre 15 et 49 ans, ces personnes sont déjà excisées. Si tu reviens dix ans après, vous trouverez encore le taux comme ça parce que ces personnes sont excisées déjà. On va travailler sur une génération pour savoir réellement entre les filles de zéro à quinze ans aujourd'hui combien sont excisées. Donc là, on pourra mesurer depuis qu'on a commencé à travailler jusqu'à aujourd'hui les quinze dernières années. On pourra travailler pour voir entre les enfants qui sont de cet âge jusqu'à aujourd'hui, quel est le taux qu'on peut avoir pour ces enfants. [...] il faut encore travailler sur les études, qu'elles soit affinées, je ne suis pas en train de contester les résultats, mais je suis en train de nuancer parce que les méthodes d'évaluation de

<sup>29</sup> Nabe B., présidente de la CONAG/DCF, entretien, Conakry, 11/11/2019

<sup>30</sup> IAC [site web], 2020, [url](#)

<sup>31</sup> Kouyaté M., expert aux Nations unies, secrétaire général du CPTAFE et directeur exécutif de l'IAC, entretien téléphonique, 03/02/2014

<sup>32</sup> Kouyaté M., expert aux Nations unies, secrétaire général du CPTAFE et directeur exécutif de l'IAC, entretien téléphonique, 24/10/2019

<sup>33</sup> CISRC, 08/01/2018, [url](#)

<sup>34</sup> OFPRA, 2018, [url](#)

la norme sociale constituent encore un problème, qu'il faut revoir au niveau des scientifiques, des gens qui travaillent, des chercheurs »<sup>35</sup>.

## 2.2. Pratique des mutilations génitales féminines

### 2.2.1. Types

Plan international, une ONG active dans le domaine du développement<sup>36</sup>, indique dans un rapport sur l'excision en Afrique de l'Ouest, paru en juillet 2006, que ce sont les types I et II qui sont les plus fréquemment pratiqués dans cette partie de l'Afrique et qu'il est par ailleurs difficile de faire une distinction entre les deux types « [...] bien peu de femmes ayant des connaissances en anatomie suffisantes pour leur permettre de savoir laquelle de ces coupures elles ont eue. Les personnes qui pratiquent ces excisions elles-mêmes ne connaissent pas vraiment avec précision l'étendue de ce qu'elles coupent »<sup>37</sup>. Selon ce rapport, l'infibulation, rare en Afrique de l'Ouest, ne semble pas être le résultat d'une décision délibérée mais plutôt d'un « accident », c'est-à-dire que « [...] les jambes de la fille sont attachées ensemble à la suite de l'opération et jusqu'à ce que la blessure soit guérie, ce qui peut entraîner la formation de tissu cicatriciel et une fusion de l'orifice vaginal par adhérences des lèvres »<sup>38</sup>. Ce cas spécifique sera examiné au point 2.2.4.

Un article publié en 2016 par l'Institut national d'études démographiques sur les MGF souligne les limites de la classification de l'OMS utilisée dans les enquêtes sociodémographiques jusque dans les années 2000 :

« [...] les femmes ne savent pas toujours ce qu'elles ont subi et peuvent difficilement le catégoriser. Par ailleurs, les termes utilisés par les enquêtées pour dénommer les formes de mutilations qu'elles ont subies varient d'un contexte à l'autre et ne correspondent pas forcément à une description physiologique telle que l'a définie l'OMS »<sup>39</sup>.

Lors de la collecte des données de l'EDS V de 2018, une autre terminologie que celle de l'OMS a été utilisée, en distinguant trois types : une entaille sans chair enlevée, des chairs coupées et enlevées ainsi que le vagin cousu et fermé (ce qui correspond à l'infibulation). La forme d'excision la plus pratiquée consiste à couper et à enlever des chairs (58 %). Seulement 11 % des femmes n'ont subi qu'une simple entaille. Dans 10 % des cas, c'est une infibulation qui a été pratiquée. Dans 21 % des cas, les femmes interrogées ne savent pas quel type a été pratiqué<sup>40</sup>.

---

<sup>35</sup> TV5 Monde (Zerouk L.), 08/02/2018, [url](#)

<sup>36</sup> Plan international [site web], s.d., [url](#)

<sup>37</sup> Plan international, 07/2006, p. 8, [url](#)

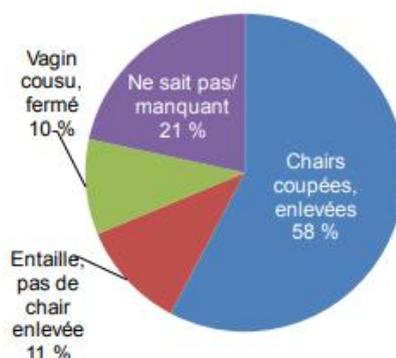
<sup>38</sup> Plan international, 07/2006, pp. 8-9, [url](#)

<sup>39</sup> Institut national d'études démographiques (Andro A et Lesclingand M.), 02/2016, [url](#)

<sup>40</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 346, [url](#)

### Graphique 16.1 Type d'excision

Pourcentage parmi les femmes de 15-49 ans excisées



Types d'excision<sup>41</sup>

Parmi les filles excisées de zéro à quatorze ans, la même enquête précise que 16 % ont eu le vagin cousu et fermé et ajoute que : « La pratique de l'infibulation n'est pas en voie de disparition. En effet, depuis 2012, le pourcentage de filles à qui on a fermé et cousu le vagin a plus que doublé, passant de 6 % à 16 % »<sup>42</sup>.

Le rapport de l'OFPPRA de 2018 affirme que selon la spécialiste de la protection de l'enfance à l'UNICEF, l'excision de type II est en diminution alors que l'excision de type I est en augmentation<sup>43</sup>.

D'après l'UNICEF rencontré par le Cedoca à Conakry le 4 novembre 2019, si la mère peut déterminer le type d'excision pour sa fille, l'exciseuse va souvent interpréter cette décision en pratiquant un type conforme à ce qu'elle considère être le meilleur choix. C'est plus l'exciseuse ou le professionnel de santé qui va définir le type d'excision<sup>44</sup>.

#### 2.2.2. Médicalisation

D'après l'OMS, « la médicalisation des mutilations sexuelles féminines se réfère aux situations dans lesquelles ces mutilations sont pratiquées par une catégorie ou une autre de personnel de santé, que ce soit dans un dispensaire public ou privé, à domicile ou ailleurs »<sup>45</sup>. L'OMS condamne cette pratique<sup>46</sup>, par ailleurs interdite par la législation guinéenne (cf. point 4.1.).

Le rapport de l'OFPPRA souligne la « médicalisation croissante » des MGF due aux campagnes de sensibilisation sur les conséquences néfastes de la pratique sur la santé. « Les agents de santé (médecin, sage-femme) impliqués peuvent [...] se déplacer au domicile des parents ou pratiquer l'excision au centre de santé de manière discrète, à la fermeture »<sup>47</sup>.

Dans le document publié le 8 janvier 2018, la CISRC fait référence à un entretien téléphonique avec le professeur Alpha Amadou Bano Barry, qui pour rappel est le directeur scientifique du LASAG de

<sup>41</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 346, [url](#)

<sup>42</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 350, [url](#)

<sup>43</sup> OFPPRA, 2018, [url](#)

<sup>44</sup> UNICEF, entretien, Conakry, 04/11/2019

<sup>45</sup> OMS, 2010, [url](#)

<sup>46</sup> OMS, 2010, [url](#)

<sup>47</sup> OFPPRA, 2018, [url](#)

l'université Général Lansana Conté de Sonfonia à Conakry. Le professeur affirme que l'excision a principalement lieu « dans les centres de soins communautaires »<sup>48</sup>. Le document canadien mentionne également une étude du professeur Alpha Amadou Bano Barry que le Cedoca a par ailleurs consultée. Cette étude de juillet 2017 porte sur l'impact des stratégies de promotion de l'abandon des MGF/E et indique ceci :

« L'excision est passée de la 'brousse' avec des exciseuses traditionnelles vers les structures de santé. Alors qu'il n'y avait que 18 % des mères qui avaient été excisées dans une structure sanitaire (on pourrait dire dans les 15 années de l'indépendance de la Guinée), c'est le cas de 31 % des aînés, de 34 % des cadettes et à 42% pour les benjamines. [...] Un regard sur la personne qui procède à l'excision en milieu rural et en milieu urbain confirme que le personnel de santé (sage-femme, infirmière, médecin et autres personnels de santé) précède (57 %) les exciseuses et les accoucheuses (43 %). On se rend compte que de la première à la quatrième fille, la proportion des filles excisées par les exciseuses traditionnelles en milieu urbain régresse au fil des générations alors qu'elle augmente pour le personnel de santé. Par exemple, en milieu urbain, la proportion des filles excisées par les sages-femmes progresse, de façon légère, mais continue entre la fille la plus âgée de chaque famille à la plus jeune. Le même phénomène est perceptible dans le cas des médecins qui passent de 12 % pour la fille la plus âgée à 16 % pour la plus jeune comme agent d'excision »<sup>49</sup>.

Un article de presse publié le 6 février 2018 dans le journal Libération, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'excision, mentionne que 30 % des excisions en Guinée se déroulent « dans des instituts de santé médicalisée où couteaux de cuisine, ciseaux et autres outils de jardinage sont proscrits »<sup>50</sup>.

D'après l'EDS V de 2018, le personnel de santé intervient de plus en plus dans la pratique de l'excision :

« [...] le pourcentage de femmes excisées par un professionnel de santé qui est de 17 % est deux fois plus élevé parmi les filles (35 %), ce qui traduit une tendance à la médicalisation de la pratique de l'excision. La comparaison des résultats avec ceux des enquêtes antérieures montre que le pourcentage de femmes excisées par un professionnel de santé est passé de 9 % en 1999 à 15 % en 2012 et à 17 % en 2018. Chez les filles, ce pourcentage est passé de de [sic] 31 % en 2012 à 35 % en 2018. C'est en majorité les infirmières et sages-femmes qui effectuent l'excision dans la plupart de ces cas : 30 % chez les filles de 0-14 ans et 14 % chez les femmes de 15-49 ans »<sup>51</sup>.

Les sources consultées s'intéressent également au type d'excision pratiqué dans ce cadre médical. Le professeur Bano Barry, dans son étude de juillet 2017, précise que 47 % du personnel de santé interrogé à ce sujet affirme que l'« entaille » est la plus pratiquée. 28 % parlent de « chairs enlevées dans la zone vaginale », 13 % du « faire-semblant » et 12 % de l'infibulation<sup>52</sup>. Le professeur ajoute que la médicalisation de l'excision n'exclut pas des complications sanitaires<sup>53</sup>.

Le professeur Bano Barry est également l'auteur d'une *Analyse socio-anthropologique des déterminants de la perpétuation des MGF/E en Guinée* publiée en août 2015 avec la collaboration de l'UNICEF<sup>54</sup>. D'après cette étude, les agents de santé interrogés précisent que les MGF pratiqués dans

<sup>48</sup> CISRC, 08/01/2018, [url](#)

<sup>49</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>50</sup> Libération (Boutelier E.), 06/02/2018, [url](#)

<sup>51</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 350, [url](#)

<sup>52</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>53</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>54</sup> Au total, l'enquête par questionnaire visait 2.200 personnes dans neuf préfectures (Forécariah, Boké, Gaoual, Kindia, Labé, Kouroussa, Kankan, Guéckédou et N'zérékoré), deux communes de Conakry (Ratoma et Matoto), dans 103 quartiers et/ou villages à l'intérieur de 18 sous-préfectures et/ou communes urbaines. Les entretiens individuels ont concerné soixante informateurs clés (cinq leaders religieux, cinq chercheurs, cinq responsables d'ONG et cinq cadres du ministère de l'Action sociale). En plus, trois entretiens de groupe ont été réalisés (femmes

leur structure sanitaire sont de deux types : à savoir le pincement et la blessure symbolique ainsi que l'ablation partielle du clitoris. Plus rarement est pratiquée l'ablation totale du clitoris et des petites lèvres<sup>55</sup>.

Pour les représentants de l'UNICEF rencontrés à Conakry le 4 novembre 2019, le personnel de santé reproduit ce qu'il connaît et ne sait pas toujours de quel type de MGF il s'agit. L'excision médicale ne veut pas nécessairement dire « faire semblant »<sup>56</sup>.

Le responsable du service de gynécologie à l'hôpital de Donka à Conakry affirme lui aussi, lors d'un entretien le 7 novembre 2019, que la médicalisation ne veut pas seulement dire une petite coupure, cela peut être aussi une clitoridectomie<sup>57</sup>.

### 2.2.3. « Faire semblant »

Le directeur d'une polyclinique à Conakry, par ailleurs gynécologue obstétricien, rencontré lors de la mission conjointe de 2011 et recontacté par la suite par téléphone le 4 mai 2012, a évoqué la blessure symbolique ou le « faire semblant », une alternative à l'excision traditionnelle de plus en plus pratiquée dans les centres de santé par les infirmières ou les sages-femmes<sup>58</sup>. Il affirme que cela consiste en un pincement ou une griffure qui permet de laisser s'écouler un peu de sang, sans aucune séquelle, contrairement à l'excision traditionnelle. Rien, selon lui, ne peut être détecté à l'examen médical, puisqu'on « fait semblant ». A la question de savoir qui assiste au « faire semblant », il ajoute que ce sont la plupart du temps le personnel médical, la mère et parfois le père<sup>59</sup>.

D'après l'enquête du professeur Bano Barry de 2015, le pincement et la blessure symboliques se pratiquent davantage chez les Soussous, les Peuls et les Malinkés<sup>60</sup>.

L'OFPRA indique dans son rapport de 2018 que le « faire semblant » se pratiquerait davantage à Conakry que dans le reste du pays :

« [...] les parents simulent l'excision de leurs filles en les conduisant au centre de santé où ils payent l'agent de santé pour qu'il déclare avoir effectué l'excision sans l'avoir pratiquée réellement. Cela permet de faire croire à la communauté que les filles ont bien été excisées. Cette pratique démontre l'importance de la pression sociale qui pèse sur les familles. Concrètement, le 'faire-semblant' englobe plusieurs pratiques : il peut consister à ne pas toucher le sexe de la fille ou à pratiquer une entaille, sans ablation de chair »<sup>61</sup>.

Le rapport des Pays-Bas de mai 2020 précise que lors du « faire semblant », les organes génitaux de la jeune fille restent intacts mais qu'aussi une ou plusieurs incisions peuvent être pratiquées sans prélèvement de tissus<sup>62</sup>.

---

qui ont des jeunes filles, filles non mariées, chefs de famille ayant des filles de moins de cinq ans et des garçons célibataires).

<sup>55</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>56</sup> UNICEF, entretien, Conakry, 04/11/2019

<sup>57</sup> Médecin responsable de la gynécologie obstétrique du service maternité de l'hôpital Donka, entretien, Conakry, 07/11/2019

<sup>58</sup> Directeur d'une polyclinique à Conakry, également gynécologue obstétricien, entretien, Conakry, 12/11/2011 et entretien téléphonique, 04/05/2012

<sup>59</sup> Directeur d'une polyclinique à Conakry, également gynécologue obstétricien, entretien téléphonique, 04/05/2012

<sup>60</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>61</sup> OFPRA, 2018, [url](#)

<sup>62</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

#### 2.2.4. Infibulation involontaire ou pseudo-infibulation

Comme cela a été dit plus haut, dans le cas d'une MGF de type III, il est parfois nécessaire de rouvrir l'orifice vaginal, pour que la femme puisse avoir des rapports sexuels et accoucher.

Déjà en 2009, le Cedoca avait sollicité l'avis du docteur Morissanda Kouyaté qui affirmait dans un courrier électronique du 6 février qu'il n'avait pour sa part pas connaissance de cas de réinfibulation (qui consiste à suturer des lèvres précédemment séparées par une désinfibulation) en Guinée. Par contre, selon lui, dans certains pays d'Afrique comme la Somalie ou le Soudan, elle est en effet systématique et le cycle infibulation-désinfibulation-réinfibulation est constant en fonction des événements de la vie sexuelle d'une femme (rapports sexuels, grossesse, accouchement)<sup>63</sup>. Dans un autre courrier électronique du 24 février 2009, le docteur Kouyaté ajoutait que l'infibulation est souvent involontaire en Guinée, elle survient lors de la cicatrisation, lorsque les jambes de la fille sont maintenues serrées. Si les effets et les complications sont les mêmes que dans le cas d'une infibulation, le docteur précisait que les intentions de départ sont différentes<sup>64</sup>.

Lors de la mission conjointe de 2011, le médecin responsable de la gynécologie obstétrique du service maternité de l'hôpital Donka (rencontré à nouveau en novembre 2019 à Conakry) a également précisé que l'infibulation pouvait résulter d'une mauvaise cicatrisation de l'excision<sup>65</sup>.

Certaines thèses médicales consultées sur Internet soulignent en effet qu'une excision excessive peut provoquer, lors de la cicatrisation, la formation d'adhérences vulvaires et créer ainsi une pseudo-infibulation, même lorsque les lèvres n'ont pas été suturées. Il y a « accolement des petites lèvres qui forment un pont cicatriciel recouvrant le méat urinaire et entraînant les mêmes complications que l'infibulation ». Selon ces sources, la pseudo-infibulation est d'autant plus fréquente que l'âge de la fillette est bas<sup>66</sup>.

Le rapport des Pays-Bas publié en mai 2020 fait référence à cette infibulation involontaire due à la cicatrisation<sup>67</sup>.

#### 2.2.5. Double excision ou réexcision

Au sujet d'un risque de réexcision ou de double excision, le Cedoca, après avoir cherché de la documentation sur le sujet, constate l'absence d'informations sur la pratique. Le Cedoca se réfère alors principalement à des entretiens réalisés avec des interlocuteurs guinéens à qui la question a été posée de savoir si cette pratique existe et si oui, dans quelles circonstances. Les informations développées dans le précédent COI Focus du 6 mai 2014 ne sont reprises que partiellement ici.

En juin 2009, le docteur Kouyaté affirmait dans un courrier électronique que la réexcision se fait uniquement pendant la période de guérison ou de convalescence qui suit l'excision et ce, dans deux cas précis :

« 1/ Lorsque nous avons commencé à lutter contre les MGF en 1984, nous étions fortement orientés sur les conséquences médicales. Pour nous contrer, les populations résistantes ont dit que pour éviter ces conséquences elles vont faire exciser leurs filles dans des centres de santé y compris des hôpitaux. Nous avons contacté le personnel médical pour leur dire que quand ils reçoivent des

<sup>63</sup> Kouyaté M., expert aux Nations unies, secrétaire général du CPTAFE et directeur exécutif de l'ICA, courrier électronique, 06/02/2009

<sup>64</sup> Kouyaté M., expert aux Nations unies, secrétaire général du CPTAFE et directeur exécutif de l'ICA, courrier électronique, 24/02/2009

<sup>65</sup> Médecin responsable de la gynécologie obstétrique du service maternité de l'hôpital Donka, entretien, Conakry, 11/11/2011

<sup>66</sup> Vaysse-Buytis J., s.d., [url](#) ; Goncalves M., s.d., [url](#)

<sup>67</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

fillettes à exciser, de faire semblant de les exciser mais de ne rien couper. Ainsi les filles 'excisées' pouvaient commencer à courir le jour-même de leur 'excision' et il arrivait qu'une vieille femme proteste et vérifie le clitoris. Une fois cela constaté, elle demandait à ré-exciser la fille et souvent chez une exciseuse traditionnelle.

2/ Une exciseuse apprentie peut ne pas couper profondément le clitoris. Sa 'professeuse' peut examiner son travail et constater souvent que certaines filles sont superficiellement excisées. Alors elle demande à rendre l'opération 'propre'. Et la fille est ré-excisée soit par la 'professeuse' même, soit par l'exciseuse apprentie sous le contrôle de la 'professeuse'.

En dehors de ces deux cas, il n'existe pas d'autres formes de ré-excision en Guinée »<sup>68</sup>.

Le premier cas de figure est mentionné dans un rapport de décembre 1999 portant sur *L'excision et la socialisation des adolescentes en Guinée* et qui reprend les résultats d'une étude de terrain réalisée par Macro International. Selon ce document, la réexcision peut se faire lorsqu'une fille est excisée d'abord à l'hôpital ; lorsqu'après vérification, la famille n'est pas satisfaite, la fille peut ensuite être excisée en brousse par des exciseuses traditionnelles<sup>69</sup>.

A la question de savoir ce qu'il entend par « superficiellement excisée », le docteur Kouyaté précise dans un courrier électronique du 8 mai 2012 que « le clitoris est encore visible après l'opération »<sup>70</sup>.

Lors de la mission conjointe de 2011, des élèves et des médecins enseignants d'une école de sages-femmes à Conakry ainsi que le médecin responsable de la gynécologie obstétrique du service maternité de l'hôpital Donka, ont affirmé que la réexcision se pratique uniquement lorsque la famille au village juge que l'excision médicalisée n'est pas suffisante et exige alors une excision traditionnelle<sup>71</sup>.

Selon le gynécologue obstétricien, directeur d'une polyclinique à Conakry (rencontré lors des missions de 2011 et 2019), interrogé par téléphone le 3 mai 2012, la seconde excision ne se pratique pas en Guinée. D'après lui, il est impossible en effet de réexciser une femme déjà excisée de type II puisqu'il ne reste rien à enlever de l'organe génital féminin<sup>72</sup>.

Le docteur Kouyaté précise dans un courrier électronique du 8 mai 2012 qu'on ne réexcise pas une femme excisée de type I ou II<sup>73</sup>. Le médecin responsable de la gynécologie obstétrique du service maternité de l'hôpital Donka n'a, quant à lui, jamais entendu parler de cas de réexcision pratiquée sur une femme excisée de type I ou II. C'est ce qu'il affirme dans un courrier électronique du 8 mai 2012<sup>74</sup>.

Le rapport de l'OFpra de 2018 affirme à ce sujet que :

« Selon les médecins et les militantes associatives interrogés, la ré-excision n'est pas une pratique qui a cours d'une manière générale, d'autant plus une fois que la femme a dépassé un certain âge. Néanmoins, il peut arriver qu'une jeune femme soit réexcisée dès le lendemain de son excision si l'exciseuse considère que le geste n'a pas été effectué correctement »<sup>75</sup>.

<sup>68</sup> Kouyaté M., expert aux Nations unies, secrétaire général du CPTAFE et directeur exécutif de l'ICA, courrier électronique, 16/06/2009

<sup>69</sup> Macro International (Yoder P. S., Camara P. O., Soumaoro B.), 12/1999, [url](#)

<sup>70</sup> Kouyaté M., expert aux Nations unies, secrétaire général du CPTAFE et directeur exécutif de l'ICA, courrier électronique, 08/05/2012

<sup>71</sup> Elèves d'une école de sages-femmes de Conakry, entretien, Conakry, 17/11/2011 ; médecins enseignants d'une école de sages-femmes de Conakry, entretien, Conakry, 05/11/2011 ; médecin responsable de la gynécologie obstétrique du service maternité de l'hôpital Donka, entretien, Conakry, 11/11/2011

<sup>72</sup> Directeur d'une polyclinique à Conakry, gynécologue obstétricien, entretien téléphonique, 03/05/2012

<sup>73</sup> Kouyaté M., expert aux Nations unies, secrétaire général du CPTAFE et directeur exécutif de l'ICA, courrier électronique, 08/05/2012

<sup>74</sup> Médecin responsable de la gynécologie obstétrique du service maternité de l'hôpital Donka, courrier électronique, 08/05/2012

<sup>75</sup> OFpra, 2018, [url](#)

Lors de la mission à Conakry en novembre 2019, le Cedoca a interrogé Binta Nabe, la présidente de la CONAG/DCF, sur la pratique de la réexcision. Elle est catégorique : la réexcision n'existe pas en Guinée<sup>76</sup>.

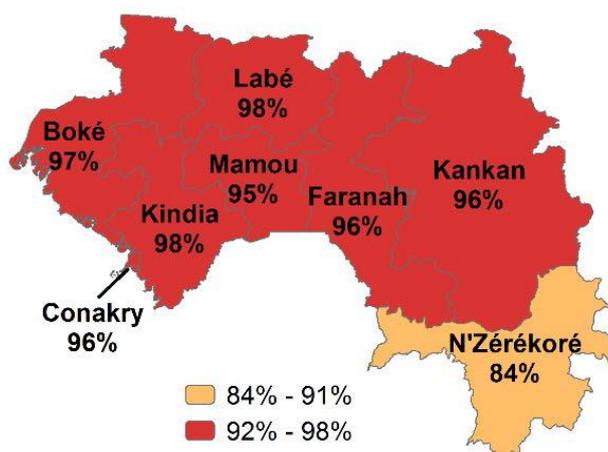
Le rapport des Pays-Bas de mai 2020 indique que les femmes déjà excisées ne risquent pas une deuxième excision, sauf dans le cas où un membre de la famille constate que la première excision n'est pas complète. Il s'agit principalement de cas où les filles sont excisées à Conakry. Une deuxième excision peut alors avoir lieu, mais pas au-delà d'un délai de deux à trois ans entre les deux excisions et pas chez les filles de plus de seize ans. Les parents qui ont choisi une forme légère d'excision sont, pour cette raison, moins enclins à envoyer leurs filles dans la famille à la campagne. Cependant, il n'est pas fréquent que les grands-mères ou d'autres membres de la famille vérifient si une fille a été correctement excisée<sup>77</sup>.

## 2.3. Répartition

D'après l'EDS V de 2018, la pratique de l'excision est générale en Guinée et « touche toutes les catégories de femmes, indépendamment de leur milieu ou région de résidence, leur niveau d'instruction ou le niveau de bien-être économique de leur ménage »<sup>78</sup>.

### 2.3.1. Selon les régions

L'EDS V de 2018 indique que le pourcentage le plus faible de femmes excisées se retrouve dans la région de N'Zérékoré, avec 84 %<sup>79</sup>.



Excision par région<sup>80</sup>

Concernant les filles de zéro à quatorze ans, le pourcentage d'excision varie d'un minimum de 18 % à N'Zérékoré à 48 % dans les régions de Mamou et de Boké. C'est en milieu rural que la pratique de l'excision parmi ces filles est la plus courante, avec 41 % contre 35 % en milieu urbain<sup>81</sup>. Par ailleurs,

<sup>76</sup> Nabe B., présidente de la CONAG/DCF, entretien, Conakry, 11/11/2019

<sup>77</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>78</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 346, [url](#)

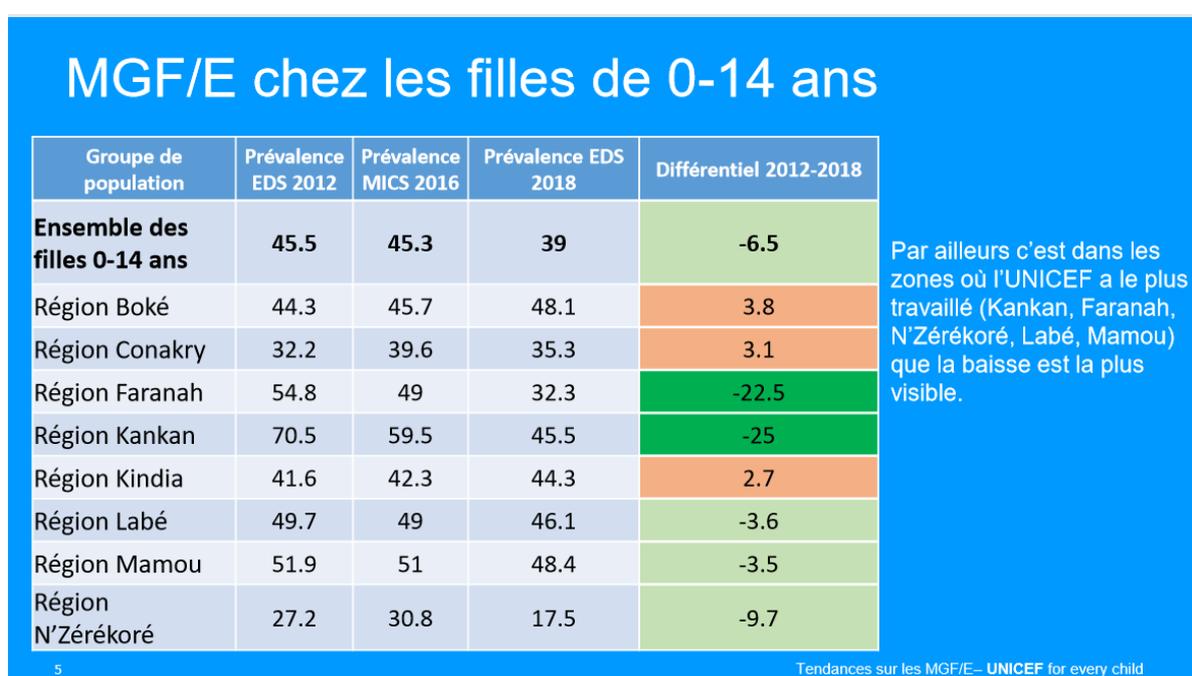
<sup>79</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 347, [url](#)

<sup>80</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 347, [url](#)

<sup>81</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 349, [url](#)

l'infibulation chez ces filles se pratique davantage en milieu rural qu'en milieu urbain (17 % contre 13 %) <sup>82</sup>.

Lors de l'entretien du 4 novembre 2019 à Conakry, les représentants de l'UNICEF ont souligné l'existence de fortes disparités régionales. C'est en Haute Guinée (Kankan et Faranah) qu'il y a les baisses les plus significatives chez les filles de zéro à quatorze ans. Ça reste en augmentation à Conakry, Boké et Kindia. Ce sont les régions où les partenaires ont moins travaillé sur les MGF. Il est très difficile à Conakry de travailler sur l'aspect communautaire. Tout ce qui est mis en place dans les villages au niveau des structures de la protection de l'enfant fonctionne bien car les gens ont l'habitude de se retrouver. C'est plus difficile à Conakry. Kindia et Boké sont aussi des zones moins prioritaires dans le programme <sup>83</sup>.



MGF chez les filles de zéro à quatorze ans <sup>84</sup>

### 2.3.2. Selon l'âge

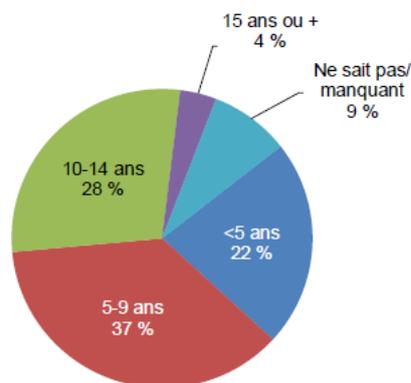
D'après l'EDS V de 2018, l'excision a eu lieu entre 5 et 14 ans pour 65 % des femmes. 22 % ont été excisées avant l'âge de 5 ans et 4 % des femmes ont été excisées à 15 ans ou plus <sup>85</sup>.

<sup>82</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 350, [url](#)

<sup>83</sup> UNICEF, entretien, Conakry, 04/11/2019

<sup>84</sup> UNICEF, 06/2019

<sup>85</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 348, [url](#)


 Age au moment de l'excision<sup>86</sup>

L'enquête montre également « un léger rajeunissement de l'âge à l'excision », puisque 51 % des femmes de 45 à 49 ans ont été excisées avant l'âge de 10 ans contre 62 % parmi les femmes de 20 à 24 ans et 67 % parmi celles de 15 à 19 ans. Par contre, concernant les femmes excisées à 15 ans ou plus, le pourcentage a tendance à baisser des générations les plus anciennes (5 %) aux plus récentes (2 %)<sup>87</sup>.

S'agissant des filles de zéro à quatorze ans des femmes enquêtées, 13 % d'entre elles ont été excisées avant l'âge de 5 ans, 23 % entre 5 et 9 ans et 2 % entre 10 et 14 ans<sup>88</sup>.

D'après un rapport publié en avril 2016 sur la pratique des MGF/E en Guinée par le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), les femmes en Guinée forestière peuvent être excisées entre 0 et 60 ans. C'est davantage une question financière que d'âge qui détermine le moment de l'excision dans cette région<sup>89</sup>.

L'enquête du professeur Bano Barry de 2015 apporte les précisions suivantes au sujet de l'âge de l'excision selon les ethnies :

« [...] les ethnies peul et diakanka sont celles dans lesquelles l'excision se fait davantage avant 5 ans. Chez les soussous, les malinkés et les kissis l'excision se fait davantage entre 5 et 9 ans. Entre 10 et 14 ans, l'excision est plus courante surtout chez les soussous et, dans des proportions significatives, chez les peuls, les kissis et les malinkés. Toujours, l'excision après 15 ans concerne les kpèlès, les manos, les konos, les soussous et les kissis »<sup>90</sup>.

D'après le professeur, l'excision au-delà de quinze ans est marginale chez les Soussous, Peuls et Malinkés. En Guinée forestière, particulièrement chez les Kpèlès, c'est l'argument de l'initiation qui est principalement utilisé pour justifier une excision à un âge avancé, même après le mariage et la maternité<sup>91</sup>.

### 2.3.3. Selon la religion

Selon l'EDS V de 2018, le pourcentage de femmes excisées est moins important chez les chrétiennes, à savoir 78 %. « La religion est aussi un facteur qui influence le niveau de la prévalence de l'excision

<sup>86</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 348, [url](#)

<sup>87</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 348, [url](#)

<sup>88</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 348, [url](#)

<sup>89</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>90</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>91</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

chez les filles : elle est plus élevée quand la mère est de religion musulmane (42 %) que chrétienne (17 %) ou n'a pas de religion (29 %) »<sup>92</sup>.

#### 2.3.4. Selon l'éthnie

L'EDS V de 2018 indique que chez les Guerzes, l'excision se pratique moins, avec un pourcentage de 78 %<sup>93</sup>. En ce qui concerne les filles des femmes enquêtées, des différences sont relevées entre les ethnies : 49 % des filles sont excisées chez les Peuls contre 16 % chez les Kissis<sup>94</sup>.

L'enquête ajoute au sujet des filles infibulées :

« C'est chez les Guerze, ethnie où la prévalence de l'excision chez les femmes est pourtant l'une des plus faibles, que le pourcentage de filles infibulées est le plus élevé (58 %). À l'opposé, l'infibulation est nettement moins pratiquée chez les Kissi (5 %) »<sup>95</sup>.

#### 2.3.5. Selon les caractéristiques sociodémographiques

La MICS de 2016 précise que lorsque la mère n'est pas instruite, la fille risque plus une MGF/E (49,1 %) qu'une fille dont la mère a fait des études primaires (36,2 %) ou secondaires (27 %). Par ailleurs, c'est dans les ménages les plus pauvres que les filles sont plus nombreuses à avoir subi cette pratique (49,9 %). Lorsque la mère a elle-même subi la pratique, 45,9 % des filles la subissent également, contre 11,7 % de filles lorsque la mère n'a pas été exposée aux MGF/E<sup>96</sup>.

D'après l'EDS V de 2018, l'excision est une pratique générale qui touche toutes les catégories de femmes, indépendamment de leur niveau d'instruction ou du niveau de bien-être économique de leur ménage<sup>97</sup>.

S'agissant des filles des femmes enquêtées, le pourcentage varie de manière significative selon que la mère est excisée ou pas : lorsqu'elle l'est, 40 % des filles ont aussi subi cette pratique et seulement 7 % lorsque la mère ne l'est pas<sup>98</sup>. Le taux de prévalence chez les filles varie aussi en fonction du niveau d'instruction de la mère : il est de 42 % quand la mère n'a aucun niveau d'instruction et de 28 % quand elle a le niveau secondaire ou plus<sup>99</sup>.

Au sujet de l'infibulation chez les filles de zéro à quatorze ans, l'enquête apporte les précisions suivantes :

« Lorsque la mère est infibulée, sa fille court plus de risque de l'être. En effet, chez les mères infibulées, 56 % des filles excisées ont eu le vagin cousu et fermé contre 11 % parmi les filles excisées dont les mères sont excisées mais pas infibulées. [...] Le pourcentage de filles infibulées à [sic] tendance à diminuer avec le niveau d'instruction de la mère et avec le niveau de bien-être économique, passant pour l'instruction de 16 % quand la mère n'a aucun niveau d'instruction à 11 % quand elle a le niveau secondaire ou plus et dans les quintiles, de 17 % dans le plus bas à 11 % dans le plus élevé »<sup>100</sup>.

<sup>92</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, pp. 347-348, [url](#)

<sup>93</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 347, [url](#)

<sup>94</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 349, [url](#)

<sup>95</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 350, [url](#)

<sup>96</sup> INS, ministère du Plan et de la Coopération internationale, 07/2017, pp. 273-274, [url](#)

<sup>97</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 346, [url](#)

<sup>98</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 348, [url](#)

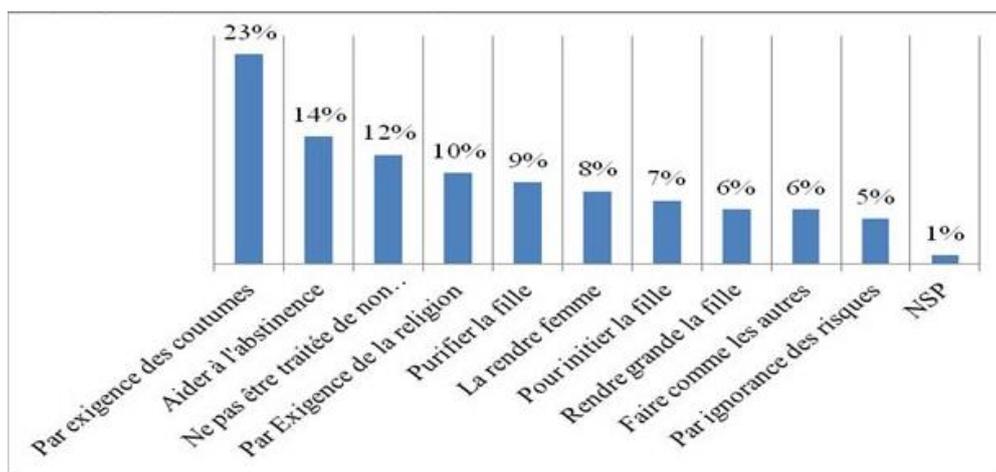
<sup>99</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 349, [url](#)

<sup>100</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 350, [url](#)

### 3. Contexte social

#### 3.1. Fondements des mutilations génitales féminines

Les raisons qui expliquent la perpétuation des MGF sont principalement, d'après l'enquête de 2015 du professeur Bano Barry, le respect des coutumes, l'aide à l'abstinence sexuelle, ne pas être traitée de non excisée (*bilakoro*) et la religion. Viennent ensuite les raisons suivantes : purifier la fille, la rendre femme, l'initier, faire comme les autres et l'ignorance des risques<sup>101</sup>.



Raisons avancées pour justifier l'excision<sup>102</sup>

L'enquête mentionne également quels sont les principaux acteurs de la pratique des MGF. Tout d'abord, c'est la mère de la fille qui occupe la première position dans la famille lorsqu'il s'agit de décider de l'excision. Viennent ensuite loin derrière la tante paternelle, la grand-mère et enfin le père. L'enquête développe encore ce point :

« Si dans presque toutes les ethnies rencontrées, le rôle de la mère est prépondérant, tel n'est pas le cas chez les bagas où les données indiquent un rôle majeur du père. Chez les landoumas, les données indiquent aussi un rôle prépondérant de la grand-mère et des tantes paternelles bien avant celle de la mère. Chez les malinkés, il semble que le poids des tantes paternelles et celui de la grand-mère dans la décision de l'excision est équivalent. Chez les peuls, le poids de la mère est très dominant. Il est suivi par celui des tantes paternelles qui exercent un poids plus important que celui du père et de la grand-mère. Chez les soussous, après la mère, c'est la grand-mère qui semble jouer un rôle prépondérant dans la prise de décision sur l'excision. La participation des autres membres du ménage et de la famille (sœurs, tantes, grands-mères, homonymes et autres parents) dans la prise de décision en rapport avec l'excision ne doit pas masquer le fait que la décision finale est celle de la mère »<sup>103</sup>.

Le rapport du HCDH de 2016 développe les raisons de la persistance de la pratique des MGF en Guinée, à savoir le respect des coutumes et des traditions, l'acceptation sociale, la religion, l'influence des croyances et superstitions, des raisons sanitaires, d'hygiène et d'esthétique et le contrôle de la sexualité féminine<sup>104</sup>. Ce rapport affirme aussi que l'excision se fait en général en groupe comprenant

<sup>101</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>102</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>103</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>104</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

des filles de différentes familles, soit au domicile, soit dans des camps spécifiques, avec ou sans festivités, en fonction des coutumes locales et de la décision des parents. La pratique a généralement lieu pendant les vacances scolaires ou lors des récoltes. Cependant, la tendance à l'excision individuelle augmente, probablement en raison des moyens limités des parents mais aussi des sanctions possibles. Ce rapport détaille également les particularités de la pratique en Guinée forestière<sup>105</sup>.

L'EDS V de 2018 indique que l'excision est une pratique « ancrée dans les normes sociales, notamment au niveau des rites d'initiation (le passage de l'enfance à l'adolescence et à l'âge adulte des fillettes ou préparation de la jeune fille à entrer dans la vie active dans certaines communautés) »<sup>106</sup>. Par ailleurs, comme cela a été évoqué plus haut, si le rôle de l'exciseuse reste important, le personnel de santé intervient de plus en plus dans la pratique<sup>107</sup>. D'après 56 % des femmes de 15 à 49 ans, qui ont entendu parler de l'excision, la pratique est une exigence religieuse<sup>108</sup>. 64 % des hommes de 15 à 49 ans le pensent également<sup>109</sup>.

L'UNICEF rencontré lors de la mission de novembre 2019 ajoute que l'impunité en la matière dont il sera question plus loin encourage la pratique des MGF<sup>110</sup>.

Le rapport des Pays-Bas de mai 2020 indique que, selon les sources consultées, une femme adulte non excisée ne va pas devoir subir la pratique pour pouvoir se marier. L'excision n'est pas une condition pour le mariage, même s'il est vrai qu'une femme non excisée peut avoir des difficultés à se marier<sup>111</sup>.

### 3.2. Statut de la femme

L'enquête de 2015 du professeur Bano Barry affirme que le mariage, « cadre privilégié de la procréation », est valorisé en Guinée. Dans ce contexte, la virginité de la mariée lors de la nuit de noces a pour signification qu'elle est bien éduquée par sa famille, que son père exerce un réel contrôle sur son épouse et que sa mère lui a donné un encadrement responsable<sup>112</sup>.

Le rapport de 2016 du HCDH précise au sujet des femmes en Guinée qu'elles :

« [...] font l'objet de diverses formes de violence, de discrimination et d'injustice en raison de la persistance de préjugés socioculturels. Les mariages forcés et précoces, les violences conjugales, ainsi que les violences sexuelles, constituent les formes les plus récurrentes de violence envers les filles et les femmes dans le pays. D'autres formes de discriminations se manifestent dans l'accès à l'éducation, aux moyens de production, au crédit, et aux postes de décision dans l'administration publique et les entreprises privées »<sup>113</sup>.

L'ONG Les mêmes droits pour tous (MDT)<sup>114</sup> que le Cedoca a pu rencontrer lors de la mission effectuée à Conakry en novembre 2019, a publié en décembre 2017 un *Guide juridique à l'usage des femmes et filles victimes de violences basées sur le genre*. L'ONG relève que les violences et discriminations dont les femmes sont victimes en Guinée sont parfois inscrites dans les textes de lois ou favorisées par une application laxiste de ces textes. C'est notamment le cas en matière matrimoniale et

<sup>105</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>106</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 345, [url](#)

<sup>107</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 350, [url](#)

<sup>108</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 351, [url](#)

<sup>109</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 352, [url](#)

<sup>110</sup> UNICEF, entretien, Conakry, 04/11/2019

<sup>111</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>112</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>113</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>114</sup> C'est une ONG active pour la défense et la promotion des droits humains en Guinée. Elle s'est spécialisée dans la justice pénale. MDT apporte une assistance juridique et judiciaire entre autres aux victimes de violences basées sur le genre. MDT [Facebook profile], s.d., [url](#)

successorale. Les us et coutumes des différentes ethnies mais aussi le Code civil consacrent la domination de l'homme sur la femme « qui doit rester soumise et obéissante » ; c'est le mari qui est le chef de famille<sup>115</sup>.

L'EDS V de 2018 précise qu'un des indicateurs du statut de la femme est le contrôle de son revenu car « il permet de mesurer son niveau d'autonomie financière ». Les femmes de 15 à 49 ans, en union, ayant travaillé au cours des douze mois précédant l'enquête et qui ont gagné de l'argent, ont dans 73 % des cas décidé principalement de l'utilisation de cet argent. Ce pourcentage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (77 % contre 71 %), particulièrement à Conakry (78 % contre 76 % dans les autres villes)<sup>116</sup>. Concernant la participation à la prise de décision, l'enquête révèle que :

« C'est parmi les femmes en union dont le travail a été rémunéré en argent que l'on note le pourcentage le plus élevé de celles qui ont participé à la prise des 3 décisions (37 %) : 50 % ont été impliqués dans la décision concernant leurs propres soins de santé, 55 % dans celles concernant les achats importants du ménage et 60 % pour celles des visites à leur famille ou parents »<sup>117</sup>.

L'enquête de 2018 se penche également sur la question des violences domestiques. Pour 67 % des femmes, un homme peut battre sa femme pour au moins une des raisons suivantes : elle brûle la nourriture, elle argumente avec lui, elle sort sans le lui dire, elle néglige les enfants et elle refuse des rapports sexuels<sup>118</sup>.

### 3.3. Refus de l'excision

#### 3.3.1. Profils et tendances

D'après l'étude du professeur Bano Barry de 2015, 27 % des personnes enquêtées disent connaître des familles qui ne pratiquent pas l'excision et qu'en majorité, ces familles ne se cachent pas. Elles n'ont toutefois pas d'influence sur les familles qui excisent car elles ne se mobilisent en général pas<sup>119</sup>. Par ailleurs, d'après les données récoltées, si c'est à la mère que revient en premier la décision d'exciser, par contre, il lui est plus difficile de refuser cette pratique, principalement en raison de la peur des critiques familiales. Les femmes qui disposent de revenus ont plus de poids dans la décision d'exciser ou pas leurs filles. C'est le père qui a clairement la capacité de s'opposer à l'excision. La peur de la critique au sein de la famille est également un élément à prendre en compte dans sa capacité à refuser la pratique<sup>120</sup>.

Selon le rapport de l'OFPPRA de 2018, la position sociale de certains parents ne leur permet pas de s'opposer à l'excision de leurs filles. Plusieurs facteurs jouent un rôle important : leur place dans la famille, leur aisance financière et leur statut social. Le rapport cite l'exemple d'une femme qui a pu s'opposer à l'excision de sa fille, car elle avait une activité professionnelle et aidait financièrement sa famille. Certains hommes peuvent également décider que dans leur famille, il n'y aura pas d'excision. Ils doivent « disposer d'une stature sociale suffisamment importante [leur] permettant de s'opposer à [leur] mère et à [leur] sœur aînée : en effet, cette dernière a tendance à exercer le contrôle qu'elle n'a pas dans son propre foyer sur celui de son frère cadet. Le rôle de la tante paternelle apparaît déterminant dans la décision d'excision »<sup>121</sup>.

---

<sup>115</sup> MDT, 12/2017

<sup>116</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 313, [url](#)

<sup>117</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 317, [url](#)

<sup>118</sup> INS, ministère du Plan, 07/2019, p. 318, [url](#)

<sup>119</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>120</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>121</sup> OFPPRA, 2018, [url](#)

L'UNICEF explique au Cedoca en novembre 2019 que si la mère décide de quand va se faire l'excision, elle ne peut par contre pas décider d'arrêter l'excision. C'est plutôt au père à prendre cette décision, à dire qu'il ne veut pas qu'on touche à sa fille, c'est plus la voix du père qui peut être écoutée, il a le pouvoir économique. L'indépendance financière rend plus fort<sup>122</sup>.

Les responsables de MDT ont indiqué, lors de leur entrevue à Conakry avec le Cedoca le 6 novembre 2019, que les parents qui refusent de pratiquer les MGF ont un certain niveau d'éducation et de revenus. Eux-mêmes refusent que leurs filles soient excisées. Dans les zones urbaines, une fille bien éduquée est acceptée partout qu'elle soit excisée ou pas. L'éducation est très importante selon eux<sup>123</sup>. Les représentants d'Avocats sans frontières Guinée (ASF), rencontrés le même jour à Conakry, soulignent également que beaucoup de familles intellectuelles s'opposent à l'excision. Le débat n'est même pas à l'ordre du jour dans beaucoup de familles dans les zones urbaines, mais dans les zones rurales, ça peut poser problème. L'un d'eux précise que ses filles ne sont pas excisées et qu'il a menacé sa famille de faire appliquer la loi si elle prenait ses filles pour les faire exciser<sup>124</sup>.

Les représentantes du CJFLG rencontrées à Conakry le 8 novembre 2019 expliquent que pour s'opposer à l'excision, il faut un caractère fort, en raison de la pression sociale et familiale. Elles parlent de familles ouvertes d'esprit, qui ne sont pas forcément instruites et/ou avec des moyens<sup>125</sup>.

Le rapport des Pays-Bas de mai 2020 affirme que les filles non excisées viennent presque toujours de Conakry<sup>126</sup>. Dans les villes, la pression sociale sur les familles est en effet moins importante que dans les campagnes. Il arrive, d'après les sources consultées, que les parents qui vivent à la campagne envoient leurs filles en ville ou dans une autre région, pour échapper aux MGF. La famille qui recueille alors la fille n'est pas nécessairement au courant de son statut de non excisée. Le rapport ajoute qu'il est aujourd'hui plus courant pour les parents dits « intellectuels » de ne pas exciser leurs filles<sup>127</sup>. Le terme « intellectuels » désigne, d'après la source, les personnes qui ont terminé des études universitaires ou bien leurs études secondaires ou encore une formation professionnelle. La combinaison du niveau intellectuel et d'une certaine connaissance des informations sur les MGF est nécessaire pour que les parents prennent la décision de ne pas exciser leurs filles<sup>128</sup>. En outre, le père doit avoir un statut social élevé afin de pouvoir s'opposer aux membres de sa famille, en particulier sa mère et sa sœur aînée. Il doit être très ferme pour faire valoir sa décision. Quant à la mère, si elle exerce une activité économique importante, elle a plus de possibilités de refuser l'excision pour sa fille que si elle est financièrement dépendante de son mari<sup>129</sup>.

Une étude publiée le 6 mai 2020 par Marie-Hélène Doucet (et collègues), doctorante (psychiatrie sociale et transculturelle à l'Université McGill au Canada), porte sur les conditions d'autonomisation (en anglais, le concept d'*empowerment* est plus large) nécessaires pour abandonner les MGF à Conakry. Il s'agit de la première étude du genre qui s'intéresse aux parents qui refusent l'excision pour leurs filles, dans un contexte où elle est largement pratiquée et où la pression sociale est forte. La volonté de ne pas pratiquer l'excision ne suffit pas pour les parents qui doivent compter sur des conditions d'autonomisation (*empowerment conditions*) importantes, à savoir :

- 1) Un capital social favorable : il faut le soutien d'un réseau qui comprend à la fois la mère et le père, et aussi de préférence la famille élargie, surtout la grand-mère et les tantes paternelles. Ou bien, il faut vivre dans un environnement social dans lequel le fait de savoir si l'excision est

<sup>122</sup> UNICEF, entretien, Conakry, 04/11/2019

<sup>123</sup> MDT, entretien, Conakry, 06/11/2019

<sup>124</sup> ASF Guinée, entretien, Conakry, 06/11/2019

<sup>125</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>126</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>127</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>128</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>129</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

pratiquée ou non n'intéresse pas les gens, comme cela semble être de plus en plus le cas à Conakry.

- 2) Un capital économique suffisant : si le capital social n'est pas favorable, les parents doivent disposer d'un capital économique suffisant pour pouvoir agir individuellement et être financièrement indépendants si la lignée les prive de soutien financier.
- 3) D'autres formes de résilience : « Certaines personnes peuvent trouver une certaine sérénité dans la pensée de protéger le bien-être des filles, en sachant que les MGF sont une pratique néfaste. D'autres peuvent s'appuyer sur leur foi, leur spiritualité ou leur pratique religieuse pour faire face à ces défis. D'autres encore peuvent s'appuyer sur des personnes individuelles, des réseaux sociaux ou des ressources communautaires [traduction] ».
- 4) La protection des filles contre le « vol » par un membre de la lignée qui voudrait procéder à l'excision (voir point 3.3.2.)<sup>130</sup>.

Cette étude apporte encore les précisions suivantes :

« [...] il est probable que le fait de vivre dans la capitale guinéenne puisse offrir à ses habitants la possibilité d'abandonner la pratique des MGF. Mais au-delà du simple fait de vivre dans un contexte urbain, des conditions favorables - telles que la scolarisation et l'autonomie financière - sont généralement requises pour s'émanciper des entraves de la dépendance socioculturelle [...] lorsque le changement collectif ne semble pas être prévu et doit donc être fait sur une base individuelle »<sup>131</sup>.

Les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête proviennent de Conakry. Pour la plupart, elles sont très instruites et financièrement privilégiées. D'après les constats, elles ne révèlent pas toutes leur « statut de non-pratique » et vivent diverses expériences de pression sociale. Une typologie a été définie pour tenir compte de leurs différents profils et expériences :

- 1) Les « activistes » parlent ouvertement du fait qu'ils sont opposés aux MGF et, pour ceux qui sont parents, qu'ils ne veulent pas que leurs propres filles soient excisées. La lutte contre les MGF fait partie de leur travail ou est une activité qu'ils mènent avec d'autres personnes de leur entourage. Il s'agit de personnes qui ont un niveau d'éducation et un capital économique élevé.
- 2) Les « discrets » ne parlent pas ouvertement de leur décision de ne pas faire exciser leurs filles, sauf à un groupe de personnes qui partagent des valeurs communes. Toutefois, ils ne s'en cachent pas. Les personnes de ce groupe ont un haut, voire un très haut niveau d'éducation, et un capital économique principalement élevé.
- 3) Les « courageux » s'opposent à l'excision alors qu'ils vivent dans un environnement social « hostile » à ceux qui ne se conforment pas à la pratique. Non seulement, ils assument ouvertement leur décision, mais ils plaident également pour la non-pratique des MGF. Il s'agit de personnes indépendantes économiquement.
- 4) Les « stratèges » font référence à deux mères qui ont dissimulé la vérité sur leur décision de ne pas faire exciser leurs filles, afin d'éviter des problèmes importants découlant de leur environnement social. Les stratagèmes utilisés sont les suivants : le « faire semblant » ou pratiquer une légère incision dans un centre de santé ou encore faire porter à leurs filles les vêtements traditionnels post-excision (un pagne coloré noué sur la poitrine). Ce recours à la « tromperie » pose question concernant le haut taux de prévalence des MGF en Guinée, car les données de l'étude indiquent que les MGF pourraient être surdéclarées pour se conformer

<sup>130</sup> Doucet M.-H., et al., 06/05/2020, [url](#)

<sup>131</sup> Doucet M.-H., et al., 06/05/2020, [url](#)

à la norme sociale apparente. Les femmes de ce groupe ont un niveau d'éducation modéré et vivent dans des contextes socio-économiques élevés<sup>132</sup>.

### 3.3.2. Conséquences

Le professeur Bano Barry, dans son étude de 2015, précise ce qu'il en est pour les femmes d'un certain âge qui ne sont pas excisées :

« On peut penser que lorsqu'une communauté impose aux femmes d'un certain âge l'excision pour les initier, celles qui se soustraient à cette pratique pourraient perdre des avantages collectifs ou être exclues de certaines activités. La réponse donnée indique qu'il n'en est rien.

Pour 71% des femmes rencontrées et qui ont répondu à la question (kissi, peul, kpèlè, soussou, malinké, toma et mano), le fait de ne pas être excisée ne prive la femme d'aucune cérémonie ni d'aucune activité. Cependant, il y a 17 % des femmes qui estiment qu'une femme non excisée serait interdite de certaines activités et/ou de certaines cérémonies.

Parmi les activités d'exclusion, il y a naturellement le fait de ne pas jouer un rôle dans le processus d'excision d'une fille ou d'une femme. Dans les groupes ethniques où existent des sociétés secrètes, l'excision est la voie royale pour les femmes de jouer un rôle. Dans la région forestière, il est presque impossible de ne pas être excisée et car les groupes ethniques de cette région (Kpèlè et toma) ont développé un 'marqueur', un signe distinctif visible (souvent sur le bras ou au front) pour signifier la participation à la forêt sacrée et donc d'avoir été excisé »<sup>133</sup>.

D'après le document du 8 janvier 2018 de la CISRC, le professeur Bano Barry précise que, malgré les pressions et une stigmatisation sociales, les femmes qui refusent l'excision ne risquent ni violence, ni enlèvement, ni excision forcée<sup>134</sup>.

Le rapport de l'OFPPA de 2018 examine également les conséquences du refus de l'excision :

« Si les parents peuvent être victimes de pressions de la part des membres de leurs familles pour faire exciser leurs filles et si le poids de la communauté est très important en la matière, aucun cas de violence physique n'a été rapporté par les militants associatifs et représentants des agences onusiennes »<sup>135</sup>.

L'organisation de lutte contre les MGF/E 28 Too Many<sup>136</sup>, dans son rapport *Guinea : The law and FGM* publié en septembre 2018, relève ceci :

« Women and girls in Guinea who have not had FGM face verbal abuse from their communities and do not receive the social respect and acceptance that those who have been cut traditionally receive. This perpetuates the practice, and current legislation does not protect uncut women and girls from abusive language or exclusion from society »<sup>137</sup>.

Dans un rapport de juillet 2019 transmis au Cedoca suite à la mission menée à Conakry, le professeur Bano Barry étudie les bénéfices que les femmes et les communautés trouvent dans la pratique des

<sup>132</sup> Doucet M.-H., et al., 06/05/2020, [url](#)

<sup>133</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>134</sup> CISRC, 08/01/2018, [url](#)

<sup>135</sup> OFPPA, 2018, [url](#)

<sup>136</sup> C'est une association caritative de lutte contre les MGF dont le principal objectif est de mener des recherches et de fournir des outils qui permettent des initiatives locales dans les 28 pays africains où les MGF sont pratiquées et dans la diaspora. 28 Too Many [site web], s.d., [url](#)

<sup>137</sup> 28 Too Many, 09/2018, [url](#)

MGF. Il y est également question des sanctions redoutées en cas de non excision. 46 % des personnes enquêtées à Conakry ne redoutent aucune sanction en cas de non pratique des MGF<sup>138</sup>.

Les sanctions redoutées suite à la non excision	Conakry	Labé	Kankan	N'zérékoré	TOTAL
Trouvera difficilement un mari	2%	6%	0%	0%	2%
Autres réponses	6%	0%	9%	1%	4%
Pression religieuse	11%	5%	1%	0%	4%
Pression sociale sur la fille (Raillerie, Insulte, Stigmatisation de la fille "Bilakoro")	7%	12%	5%	1%	6%
Pression sociale sur la famille (discriminée, ségréguée, indexée, etc.)	29%	28%	9%	19%	21%
Aucune sanction	46%	50%	75%	80%	63%
TOTAL	100	100	100	100	100

Sanctions redoutées en cas de non excision<sup>139</sup>

Les avis recueillis au cours de la mission en novembre 2019 sur cette question des conséquences du refus de l'excision sont partagés, tout comme ils l'étaient lors de la précédente mission menée en 2011. Ainsi, la présidente de la CONAG/DCF affirme, au cours de l'entretien à Conakry du 11 novembre 2019, que la stigmatisation des filles non excisées n'est plus forte à l'heure actuelle. Elle précise que ses filles ne sont pas excisées et qu'elles ne sont pas stigmatisées pour autant. Une des deux étudie à l'université et ne se cache pas. Elle ajoute qu'une fille non excisée peut trouver un mari et participer aux activités<sup>140</sup>. Par contre, les représentants du MASPFE, rencontrés le 11 novembre 2019, soulignent que la stigmatisation est encore présente<sup>141</sup>. L'UNICEF indique que l'exclusion sociale est sans doute la première forme de stigmatisation, mais ne peut affirmer qu'il y a des violences<sup>142</sup>.

D'après le rapport des Pays-Bas de mai 2020, les filles non excisées sont stigmatisées, elles ne sont pas autorisées à participer à certaines activités et les parents d'autres enfants interdisent à leurs enfants de les fréquenter. La pression sociale peut être si forte que les filles demandent à leurs parents de les faire exciser. Une fille non excisée est aussi appelée *bilakoro* ou *bilaporo*, surtout chez les Peuls et les Malinkés. Le terme a une connotation négative. Il arrive qu'un homme ait plusieurs femmes parmi lesquelles une femme non excisée. Cette dernière court le risque d'être accusée de problèmes conjugaux<sup>143</sup>.

L'étude de Marie-Hélène Doucet dont il est question au point précédent relève les conséquences du refus de l'excision, en fonction des profils observés :

- 1) Les « activistes » affirment ne pas connaître de problèmes liés à la pression sociale, et vivre dans un contexte social favorable leur permettant de mettre en œuvre leur décision de ne pas faire exciser leurs filles. De plus, ils ne craignent pas d'être critiqués. Certains précisent devoir protéger leurs filles contre certains membres de la famille, en général des tantes et des grands-mères paternelles, qui pourraient prendre les enfants pour les exciser.
- 2) Les « discrets » précisent également n'avoir aucun problème concernant leur décision ou n'être pas sensibles aux influences sociales. Très peu d'entre eux ont déclaré qu'ils étaient

<sup>138</sup> Barry A. A. B., 07/2019

<sup>139</sup> Barry A. A. B., 07/2019

<sup>140</sup> CONAG/DCF, entretien, Conakry, 11/11/2019

<sup>141</sup> MASPFE, entretien, Conakry, 11/11/2019

<sup>142</sup> UNICEF, entretien, Conakry, 04/11/2019

<sup>143</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

discrets pour éviter des problèmes sociaux. Certains ont également évoqué le phénomène du vol des filles. D'autres ont menacé les membres de leur famille de les dénoncer aux autorités judiciaires si tel devait être le cas. D'autres encore déclarent qu'à Conakry, le sujet des MGF est moins évoqué, que c'est devenu davantage une affaire privée.

- 3) Les « courageuses », en l'occurrence une mère et une grand-mère, ont été critiquées et rejetées dès que leur entourage a appris que leurs filles n'étaient pas excisées. La mère a particulièrement insisté sur le fait de devoir veiller sur ses filles afin qu'elles ne soient pas « volées » par des parents pour être excisées. Elle a également parlé d'avoir été mise à l'écart par sa lignée et d'avoir été abandonnée par son mari, ce qui l'a obligée à prendre en charge toutes les dépenses pour ses filles et pour elle-même.
- 4) Les « stratèges » affirment qu'en adoptant leur position, ils empêchent leurs filles d'être « volées » par un parent pour subir une MGF. Par ailleurs, ils les protègent contre la stigmatisation et l'ostracisme de leurs pairs, et préservent ainsi le statut social des filles. Ces mères évitent la pression sociale et si elles disent bénéficier d'un soutien pour leur décision au sein d'un cercle social très restreint, elles ont dû recourir à la tromperie avec certaines personnes pour protéger leur propre capital social (par exemple, pour protéger leur mariage)<sup>144</sup>.

## 4. Cadre juridique et institutionnel

### 4.1. Législation

La Guinée a entériné presque toutes les conventions africaines sur les droits des femmes. Ainsi, le pays a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) le 9 août 1982<sup>145</sup>, la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) le 13 juillet 1990<sup>146</sup>, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant le 21 janvier 2000<sup>147</sup> et le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo) le 16 avril 2012<sup>148</sup>.

Le cadre législatif et institutionnel dans lequel se place la lutte contre l'excision en Guinée a évolué au cours des dernières années. Les textes adoptés qui règlementent et punissent la pratique de l'excision sont multiples.

La Loi L/2000/010/AN du 10 juillet 2000 portant santé de la reproduction mentionne explicitement les MGF comme étant un crime. Mais seul le principe est établi par cette loi, pas les peines<sup>149</sup>.

En 2008, le Code de l'enfant (Loi L/2008/011/AN du 19 août 2008) va plus loin en définissant, en ses articles 405 et suivants, ce qu'est une mutilation génitale féminine, en interdisant la pratique et en énonçant les peines et sanctions prévues<sup>150</sup>.

Le nouveau Code pénal guinéen adopté en 2016 reprend les mêmes termes et renforce les dispositions s'agissant des peines et sanctions. Ainsi, selon les articles 258 et suivants :

---

<sup>144</sup> Doucet M.-H., et al., 06/05/2020, [url](#)

<sup>145</sup> UNTC, *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 15/06/2020, [url](#)

<sup>146</sup> UNTC, *Convention relative aux droits de l'enfant*, 15/06/2020, [url](#)

<sup>147</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>148</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>149</sup> *Loi L/2000/010/AN du 10 juillet 2000 portant santé de la reproduction*, 10/07/2000, [url](#)

<sup>150</sup> *Loi L/2008/011/AN du 19 août 2008 portant Code de l'enfant*, 19/08/2008, [url](#)

« Les mutilations génitales féminines s’entendent de toute ablation partielle ou totale des organes génitaux des jeunes filles ou des femmes ou toutes autres opérations concernant ces organes. Toutes les formes de mutilations génitales féminines pratiquées par toute personne quelle que soit sa qualité, sont interdites en République de Guinée, notamment :

1. l'ablation partielle ou totale du gland du clitoris ;
2. l'ablation des petites ou des grandes lèvres ;
3. l'infibulation qui consiste à coudre les petites ou les grandes lèvres pour ne laisser que le méat.

Quiconque, par des méthodes traditionnelles ou modernes, pratique ou favorise les mutilations génitales féminines ou y participe, se rend coupable de violences volontaires sur la personne de l’excisée.

Tout acte de cette nature est puni d’un emprisonnement de 3 mois à 2 ans et d’une amende de 500.000 à 2.000.000 de francs guinéens ou de l’une de ces deux peines seulement.

S’il y a eu préméditation ou guet-apens, l’emprisonnement est de 2 à 5 ans et l’amende de 1.000.000 à 3.000.000 de francs guinéens.

Les ascendants ou toutes autres personnes ayant autorité sur l’enfant ou en ayant la garde, qui ont autorisé ou favorisé la mutilation génitale féminine, sont punies des mêmes peines que les auteurs.

La peine maximale est appliquée, lorsque les mutilations génitales féminines sont pratiquées dans une structure sanitaire publique ou privée et favorisée par une personne relevant du corps paramédical ou médical, notamment les médecins, les infirmiers, sages-femmes, les agents techniques de santé.

Lorsque la mutilation génitale féminine a entraîné une infirmité, les auteurs sont punis de la réclusion criminelle de 5 à 10 ans et d’une amende de 1.000.000 à 3.000.000 de francs guinéens ou de l’une de ces deux peines seulement.

Lorsque la mort de la victime s’en est suivie, les auteurs sont punis de la réclusion criminelle de 5 à 20 ans »<sup>151</sup>.

À la suite d’un référendum qui a pris place en mars 2020, la Guinée a adopté, en avril 2020, une nouvelle Constitution. La nouvelle mouture inclut l’interdiction des MGF<sup>152</sup>.

## 4.2. Autorités compétentes

Les juridictions compétentes en premier ressort pour les affaires pénales et civiles sont les tribunaux de première instance, au nombre de dix en Guinée : trois à Conakry et sept dans les chefs-lieux des régions administratives. Les justices de paix sont également compétentes ; elles sont situées dans les préfectures qui ne comportent pas de tribunal de première instance<sup>153</sup>.

En décembre 2009, le ministère de la Sécurité et de la Protection civile a créé l’Office de protection du genre, de l’enfance et des mœurs (OPROGEM), un service de police spécifiquement compétent sur les problématiques de genre. L’OPROGEM a pour missions de coordonner les enquêtes sur toutes les

<sup>151</sup> Loi N°2016/059/AN portant Code pénal, 26/10/2016, [url](#)

<sup>152</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>153</sup> American Bar Association, 01/2012, [url](#) ; Ministère de la Justice, s.d., [url](#)

formes de violation des droits des enfants et des femmes, d'échanger et de diffuser sur l'ensemble du territoire guinéen et au-delà, les données sur l'identité des auteurs et complices de ces violations<sup>154</sup>. Son personnel a été formé et est encouragé à faire appliquer la législation<sup>155</sup>.

D'après les propos recueillis lors de la mission le 5 novembre 2019 auprès de l'équipe de l'OPROGEM, la direction comprend trois départements : le département « protection genre et enfance », le département « prévention et formation » et le département « mœurs ». L'OPROGEM compte des représentants dans les huit régions administratives, au sein des 33 préfectures du pays. La direction est présente dans les différents commissariats où le nom de l'OPROGEM est visiblement indiqué. Dans les préfectures, il y a deux personnes qui sont nommées par un acte officiel comme représentants de l'OPROGEM : un représentant et son suppléant<sup>156</sup>.

Selon le rapport publié en mai 2020 par le ministère des Affaires étrangères néerlandais, l'OPROGEM n'intervient que lorsqu'un cas pour lequel il est compétent lui est signalé<sup>157</sup>. Les victimes peuvent solliciter l'aide de l'OPROGEM de leur propre initiative ou bien y être référées par des structures partenaires<sup>158</sup>. Les représentants de l'OPROGEM rencontrés le 5 novembre 2019 à Conakry ont affirmé que lutter contre l'excision est une de leurs priorités. Les interventions de l'office se font à la suite de dénonciations (par des parents, des chefs de quartier, des voisins, etc.) ou de constatations des chefs de quartier<sup>159</sup>. D'après le rapport néerlandais susmentionné, dans les rares cas où une dénonciation est faite, c'est un membre de la famille qui se présente à la police parce qu'il ne se sent pas entendu ou n'ose pas déclarer ouvertement qu'il est opposé à l'excision<sup>160</sup>. Chaque fois qu'il y a une infraction, les représentants qui en font le constat remontent les informations à la direction<sup>161</sup>.

Lorsque l'OPROGEM est saisi par une mère dans le but de protéger sa fille d'une excision à venir, il invite le père à se présenter dans les bureaux du service. Après avoir été mis au courant de la situation, le père est tenu de signaler sa décision de ne pas exciser son enfant à sa mère et à ses sœurs. Le père signe également une déclaration à l'OPROGEM, selon laquelle il s'engage à ne pas faire exciser sa fille<sup>162</sup>.

Selon les informations recueillies par le ministère des Affaires étrangères néerlandais, les demandes de protection se produisent aussi bien dans les zones rurales que dans les zones urbaines<sup>163</sup>.

La direction de l'OPROGEM peut diriger les victimes vers les hôpitaux et en cas de crime, peut saisir la justice<sup>164</sup>. Les interventions de l'OPROGEM sont gratuites mais ne comprennent pas les frais médicaux et juridiques, qui restent à charge de la victime<sup>165</sup>.

Marie Gomez, directrice générale adjointe de l'OPROGEM, rencontrée lors de la visite du Cedoca le 5 novembre 2019, a déclaré à Africa Guinée en mars 2019 :

« Quand nous sommes saisis d'un cas d'excision, soit par les plaignants, soit nous l'apprenons comme ça, les auteurs sont poursuivis par la loi. Le code pénal condamne l'excision. Mais avant, nous passons par la phase de la sensibilisation en faisant comprendre aux parents qui pratiquent cette coutume qu'elle n'est pas bonne, de l'abandonner. Au-delà, nous avons la phase répressive,

<sup>154</sup> UNICEF, 2015, [url](#)

<sup>155</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>156</sup> OPROGEM, entretien, Conakry, 05/11/2019

<sup>157</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>158</sup> CISRC, 14/10/2015, [url](#)

<sup>159</sup> OPROGEM, entretien, Conakry, 05/11/2019

<sup>160</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>161</sup> OPROGEM, entretien, Conakry, 05/11/2019

<sup>162</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>163</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>164</sup> CISRC, 14/10/2015, [url](#)

<sup>165</sup> CISRC, 14/10/2015, [url](#)

c'est-à-dire quand les auteurs sont dans nos verrous, nous les écoutons, nous les auditionnons sous procès verbal et nous les envoyons devant le tribunal compétent. Pendant l'année 2018, nous avons eu 23 cas d'excision et tous ont été déférés devant les différents tribunaux »<sup>166</sup>.

D'après le rapport du ministère des Affaires étrangères néerlandais, l'OPROGEM a procédé à l'arrestation de quatorze personnes en 2015 et sept d'entre elles ont été condamnées. En 2016 et 2017, l'OPROGEM est intervenu dans quinze cas de MGF à Conakry. En 2018, dans toute la Guinée, 23 cas de MGF ont été traités par l'OPROGEM et tous ont été déférés devant la justice, contre dix-neuf cas en 2019 (dont deux à Conakry). Au total, une centaine de cas de protection contre les MGF par les autorités ont eu lieu entre 2010 et 2019 selon les chiffres du MASPFE<sup>167</sup>.

### 4.3. Actions judiciaires

#### 4.3.1. Limites

Dans son rapport mondial sur la Guinée de 2019 portant sur les événements de 2018, Human Rights Watch (HRW) signale que le système judiciaire guinéen est confronté à divers dysfonctionnements, parmi lesquels l'insuffisance de salles d'audience adéquates et d'autres infrastructures matérielles, de même que le manque de personnel pour mener des enquêtes et des poursuites pour les violations des droits humains et autres crimes<sup>168</sup>. Le manque de moyens de la justice est un facteur mis en avant par les avocats d'ASF Guinée rencontrés à Conakry lors de la mission de novembre 2019 comme limitant les actions judiciaires possibles en matière de MGF<sup>169</sup>.

Les interlocuteurs de l'OPROGEM rencontrés pendant la mission de novembre 2019 expriment également que leur direction ne dispose pas de moyens suffisants pour mener à bien ses missions. Ainsi, si la direction de l'OPROGEM jouit de bâtiments propres à Conakry, ce n'est pas le cas dans les différentes communes et les différentes préfectures du pays. De même, par insuffisance de moyens, l'OPROGEM ne dispose pas d'un centre de transit où les victimes et les témoins pourraient être protégés, hébergés et bénéficier d'une prise en charge psychosociale. En l'absence d'un tel centre, l'OPROGEM est contraint de collaborer avec des ONG pour le volet lié à l'accueil des victimes. Les représentants de l'OPROGEM confient travailler « avec les moyens du bord », ce qu'ils reconnaissent ne pas être une situation idéale étant donné la sensibilité, l'intimité et la confidentialité liées aux thématiques traitées<sup>170</sup>.

Le manque de moyens évoqué par le staff de l'OPROGEM est un élément qui revient également dans le discours des membres du CJFLG qui expliquent, lors d'une entrevue réalisée pendant la mission le 8 novembre 2019, que l'OPROGEM les aide beaucoup dans leurs actions mais qu'il n'est pas suffisamment équipé (pas de voiture, pas de carburant). Ils ajoutent que l'OPROGEM a la volonté d'agir mais qu'il n'en a pas les moyens nécessaires<sup>171</sup>.

Aux difficultés liées à la faiblesse des moyens, les responsables de l'OPROGEM ont également exprimé la nécessité que le service « parvienne à communiquer quant à son existence »<sup>172</sup>. L'OPROGEM est davantage connu des populations pour être actif dans les cas de viol, en raison de la médiatisation de ces faits. De l'avis des membres de l'équipe, les compétences de l'OPROGEM en matière de lutte contre

<sup>166</sup> Africa Guinée, 09/03/2019, [url](#)

<sup>167</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>168</sup> HRW, 14/01/2020, [url](#)

<sup>169</sup> ASF, entretien, Conakry, 06/11/2019

<sup>170</sup> OPROGEM, entretien, Conakry, 05/11/2019

<sup>171</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>172</sup> OPROGEM, entretien, Conakry, 05/11/2019

les MGF et les mariages précoces souffrent d'un manque de communication, ce qui implique que les populations sont peu informées de l'existence et de l'action du service dans ces domaines d'activités<sup>173</sup>.

Selon l'ONG Freedom House, le système judiciaire guinéen est soumis à l'influence politique et à la corruption<sup>174</sup>. Différents interlocuteurs rencontrés lors de la mission de novembre 2019 vont dans le même sens et indiquent qu'il s'agit d'une autre limite à l'action judiciaire qu'il est possible de mener en matière de MGF. Ainsi, des avocats, membres de l'association ASF, ont indiqué que la corruption était présente à tous les échelons du système judiciaire guinéen. Selon les propos recueillis en novembre 2019 : « les procureurs sont sous le joug de l'exécutif. Il n'y a pas d'indépendance. Les magistrats sont hors-la loi. [...] La corruption est institutionnalisée »<sup>175</sup>.

En outre, toujours selon ASF, de nombreux crimes commis en Guinée restent impunis et dans le domaine particulier des MGF, la loi n'est pas appliquée. Les cas de poursuites sont peu nombreux et les condamnations sont rares<sup>176</sup>.

À cet égard, le HCDH a émis, dans son rapport de 2016, les observations suivantes :

« [I]a persistance de la pratique des MGF/E en Guinée est en grande part due au manque de mesures vigoureuses des autorités judiciaires pour s'assurer de leur prévention et de leur interdiction. Des milliers de jeunes filles sont excisées dans tout le pays, au vu et au su des officiers de police judiciaire, des procureurs et des juges d'instruction. En règle générale, les textes juridiques interdisant les MGF/E ne sont pas respectés. Les exciseuses font rarement l'objet de poursuites pénales... A cela s'ajoute la faiblesse des ressources du système judiciaire : plusieurs préfectures de plus de 100 000 habitants n'ont que deux magistrats, un greffier et moins de cinq agents de police ou gendarmerie »<sup>177</sup>.

Sur la question de l'applicabilité des textes de loi en matière d'excision, Souleymane Camara, coordinateur national du programme de lutte contre les MGF au MASPFE, rencontré par ailleurs le 11 novembre 2019 lors de la mission, explique dans un article de Kalenews le 30 septembre 2019 :

« C'est vrai il y'a des activités de sensibilisation, de plaidoyer, et de formation de façon générale, mais il y a aussi l'adoption de la loi. On a une loi mais l'application de la loi fait défaut. On a une loi qui condamne cette pratique, j'avoue qu'aujourd'hui, il y a des efforts dans le sens de l'application de la loi, il y'a des cas d'interpellation aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays, malheureusement on constate que c'est des condamnations assorties de prison, les coupables n'encourent pas prison, c'est seulement les faibles peines d'amendes, donc il faut que ça change. On est en partenariat avec le ministère de la justice, de la sécurité, la gendarmerie qui ont été formés pour aller renforcer la chaîne d'application de la loi par rapport aux mutilations génitales féminines [sic] »<sup>178</sup>.

Dans son rapport de septembre 2018, l'ONG 28 Too Many constate aussi que les poursuites dans des cas de MGF sont rares en Guinée malgré l'existence de lois. En outre, selon ce rapport, lorsque une affaire est portée devant eux, les tribunaux se prononcent de manière clémente, en attribuant des peines avec sursis et/ou de faibles amendes<sup>179</sup>.

<sup>173</sup> OPROGEM, entretien, Conakry, 05/11/2019

<sup>174</sup> Freedom House, 04/02/2019, [url](#)

<sup>175</sup> ASF, entretien, Conakry, 06/11/2019

<sup>176</sup> ASF, entretien, Conakry, 06/11/2019

<sup>177</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>178</sup> Kalenews (Bah H. L.), 30/09/2019, [url](#)

<sup>179</sup> 28 Too Many, 09/2018, [url](#)

Ce sont également les propos qu'ont tenus les membres du CJFLG lors de la mission du Cedoca en novembre 2019 : « [l]es juges sont très flexibles et abandonnent carrément [les poursuites] »<sup>180</sup>.

L'OFPRA, dans son rapport de mission de 2018, signale aussi que les poursuites judiciaires ne sont le plus souvent pas menées jusqu'à leur terme<sup>181</sup>.

Selon un avocat d'ASF rencontré par le Cedoca en novembre 2019, les services créés pour lutter contre les MGF ne défèrent pas les cas devant la justice. Dans le cas où une personne est interpellée et placée en détention pour avoir pratiqué une excision, il est possible de donner une somme d'argent afin que l'affaire n'aboutisse pas à une condamnation. ASF présente ainsi le cas d'une infirmière interpellée et placée en détention après avoir procédé à un acte d'excision et dont le mari a versé un pot-de-vin pour enterrer l'affaire<sup>182</sup>.

ASF mentionne également que s'il y a peu de poursuites et de condamnations, c'est aussi parce qu'il y a peu de plaintes déposées, en raison notamment du tabou qui entoure la pratique. La problématique de l'excision est vue comme une affaire familiale : « c'est une affaire parentale, on ne porte pas plainte »<sup>183</sup>.

La faible connaissance du droit et du contenu des lois constitue également un frein à l'application de la loi<sup>184</sup>. Selon le rapport néerlandais de mai 2020, les jeunes filles sont par définition trop jeunes pour demander une protection et n'ont pas connaissance de leurs droits. Les filles plus âgées renoncent quant à elles à porter plainte contre leur mère et leur grand-mère<sup>185</sup>.

De plus, les observateurs relèvent que des pressions importantes sont exercées par les communautés pour maintenir la pratique. Au niveau local, les familles tentent régulièrement d'interférer dans le système judiciaire. Le HCDH a rapporté en 2016 que :

« Dans tout le pays, des officiers de police judiciaire et des magistrats font l'objet de constantes et lourdes pressions, y compris de menaces, lorsqu'ils traitent de dossiers de MGF/E. Il arrive que leurs locaux soient envahis par des groupes de femmes qui les injurient et les menacent d'agression physique si les suspects et inculpés arrêtés pour avoir excisé des jeunes filles ne sont pas immédiatement libérés »<sup>186</sup>.

Les représentants de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), rencontrés à Conakry le 6 novembre 2019, vont dans le même sens, en affirmant ceci :

« Sur le plan judiciaire, il y a une difficulté de traiter les dossiers de mutilations parce qu'il y a une pression sociale très forte qui se pose au niveau des juges. Les juges disent qu'ils ont ouvert une information judiciaire mais au niveau du suivi des procédures, après ils s'opposent aux exciseuses qui sont des vieilles femmes qui sont très connues, intégrées dans les communautés et c'est difficile pour les juges de s'opposer à la communauté qui se soulève en faveur des exciseuses »<sup>187</sup>.

Selon une enquête menée par le sociologue Bano Barry auprès des professionnels de la santé, dans le cadre de son étude de 2017, la majorité d'entre eux admettent que leur hiérarchie est au courant que des excisions ont lieu au sein des structures de santé. D'après le personnel de santé sondé, dans

<sup>180</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>181</sup> OFPRA, 2018, [url](#)

<sup>182</sup> ASF, entretien, Conakry, 06/11/2019

<sup>183</sup> ASF, entretien, Conakry, 06/11/2019

<sup>184</sup> 28 Too Many, 09/2018, [url](#)

<sup>185</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>186</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>187</sup> OGDH, entretien, Conakry, 06/11/2019

certain cas, des sanctions internes sont prononcées par les supérieurs hiérarchiques mais elles ne sont pas prises devant les instances disciplinaires et ne sont pas traduites en poursuites judiciaires<sup>188</sup>.

#### 4.3.2. Possibilité de porter plainte

Malgré les différents freins au fonctionnement de la justice énoncés *supra*, certains interlocuteurs rencontrés lors de la mission de novembre 2019 ont affirmé que si les actions en justice sont compliquées et n'aboutissent pas toujours, il est possible de porter plainte.

C'est le cas de Binta Nabe, présidente de la CONAG/DCF, qui affirme « [l]a loi est claire, si on t'oblige d'exciser ta fille, tu prends la loi et tu peux porter plainte ». Elle ajoute que les organisations de la société civile peuvent se constituer partie civile même si les victimes ou leurs parents ne veulent pas porter plainte, ce qui représente une avancée importante<sup>189</sup>.

De même, comme déjà expliqué au point 3.3.1., un des avocats d'ASF Guinée a raconté au Cedoca en novembre 2019 être le père de plusieurs filles et avoir menacé sa famille de faire appliquer la loi si un membre de la famille pratique une excision sur une de ses filles sans son accord<sup>190</sup>.

Les responsables de MDT rencontrés lors de la mission de novembre 2019 résumaient la situation en affirmant ceci sur la possibilité de déposer une plainte : « [l]a justice a ses lacunes mais on peut la saisir quand-même et quelque fois on gagne »<sup>191</sup>.

C'est également le point de vue d'Hadja Idrissa Bah, la présidente du CJFLG, dont les communications publiques font régulièrement part du fait que les actions du Club se font sous couvert de la loi. Ainsi, selon les propos tenus par les jeunes filles leaders rencontrées en novembre 2019, lorsqu'il est mis au courant d'un cas d'excision, le CJFLG porte plainte auprès de l'OPROGEM, lequel fait une interpellation de la famille et de l'exciseuse<sup>192</sup>.

#### 4.3.3. Cas de condamnations

Il y a peu d'informations publiques sur les poursuites menées devant la justice dans des affaires liées aux MGF. Quelques cas sont néanmoins signalés et certaines poursuites judiciaires liées à des faits d'excision aboutissent à des condamnations.

L'enquête de 2017 menée par le sociologue Bano Barry pour le MASPFE mentionne qu'à la suite d'actions initiées par l'OPROGEM, quelques condamnations ont eu lieu, avec la participation de certaines ONG qui se sont déclarées partie civile. Selon le sociologue, les condamnations sont trop peu nombreuses et les peines déclarées sont trop légères. Elles ne jouent par conséquent pas le rôle de valeur d'exemples et ne sont pas dissuasives pour la pratique de l'excision<sup>193</sup>. Dans son rapport de 2015, il précisait déjà que « la pénalisation est une façon d'imposer une nouvelle norme sociale à une collectivité » même si, jusqu'à présent, « les systèmes de croyances exercent toujours un plus grand contrôle social que les lois imposées par l'Etat »<sup>194</sup>.

D'après le rapport de l'OFPPRA de 2018, depuis la création de l'OPROGEM, une vingtaine de cas d'excision ont été portés devant la justice, dans des agglomérations où les ONG sont particulièrement présentes comme en Haute Guinée et à Conakry. A Conakry, des exciseuses ont été interpellées par

---

<sup>188</sup> Barry A. A. B., 31/10/2017, [url](#)

<sup>189</sup> CONAG/DCF, entretien, Conakry, 11/11/2019

<sup>190</sup> ASF, entretien, Conakry, 06/11/2019

<sup>191</sup> MDT, entretien, Conakry, 06/11/2019

<sup>192</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>193</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#) ; OFPPRA, 2018, [url](#)

<sup>194</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

l'OPROGEM et déferées devant les tribunaux de première instance de Dixinn et Mafanco. D'après cette source, les exciseuses mises en cause ne comprenaient pas ce qui leur était reproché<sup>195</sup>.

Parmi les condamnations prononcées, une exciseuse de 80 ans a été jugée par le tribunal de première instance de Mafanco, dans la commune de Matam, à Conakry, le 17 juillet 2014, à une peine de détention de deux ans de prison avec sursis et au paiement d'une amende d'un montant de 1.000.000 de francs guinéens<sup>196</sup>.

En janvier 2015, le tribunal de première instance de Faranah a prononcé une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis et une amende de 500.000 francs guinéens pour une personne ayant commis une MGF<sup>197</sup>.

En décembre 2015, en Haute Guinée, dans la préfecture de Siguiri, les parents d'une fillette ont porté plainte contre une exciseuse à la gendarmerie de Siguiri pour avoir voulu procéder à l'excision de leur fille sans qu'ils y aient donné leur consentement. L'exciseuse, Odette Kamano, qui avait également excisé sa propre fille, a été poursuivie en justice et a été condamnée à une peine de deux ans de prison avec sursis et au paiement d'une amende de 300.000 francs guinéens<sup>198</sup>.

En décembre 2017, six personnes ont été jugées pour des faits liés à la pratique de l'excision. Parmi elles, une exciseuse qui a causé involontairement la mort d'une petite fille s'est vue condamnée à une peine de prison ferme de deux ans<sup>199</sup>.

D'après Aissatou Barry, présidente de l'ONG Association guinéenne des assistantes sociales (AGUIAS), interrogée dans un article de la presse en ligne guinéenne, il y avait en mars 2019, dix-sept cas comptabilisés de condamnations d'exciseuses et de leurs complices<sup>200</sup>.

Peu de cas de poursuites judiciaires à l'encontre de professionnels de la santé sont connus à ce jour ; seule une affaire impliquant un praticien, en 2016, a été relayée<sup>201</sup>.

Le département d'Etat américain (United States Department of State, USDOS), dans son rapport de 2020 portant sur la situation des droits de l'homme en Guinée en 2019, mentionne l'arrestation de 50 personnes parmi lesquelles 16 ont été condamnées, sans autre précision<sup>202</sup>. Lors de la mission de novembre 2019, les représentants de l'UNICEF ont indiqué que la synergie d'actions entre les différents acteurs de la chaîne d'accélération d'abandon des MGF a permis d'empêcher 103 cas d'excision, 39 cas d'arrestation de 2014 à 2019 dont 16 cas de condamnation<sup>203</sup>.

## 5. Position et/ou actions des acteurs de terrain

### 5.1. Etat

La lutte pour l'abandon de la pratique des MGF est inscrite dans les missions de plusieurs départements ministériels, dont le MASPFE et le ministère de l'Education<sup>204</sup>. Lors de la mission de novembre 2019, le Cedoca a eu l'occasion de s'entretenir avec une délégation du MASPFE dont Idrissa Sane, le chef de

<sup>195</sup> OFPRA, 2018, [url](#)

<sup>196</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#) ; Vision Guinée (Bah S.), 25/08/2014, [url](#)

<sup>197</sup> 28 Too Many, 09/2018, [url](#)

<sup>198</sup> OFPRA, 2018, [url](#) ; Gender Links for Equality and Justice, 15/02/2016, [url](#) ; L'Express Guinée, s.d., [url](#)

<sup>199</sup> Libération, 06/02/2018, [url](#)

<sup>200</sup> Africa Guinée, 09/03/2019, [url](#)

<sup>201</sup> 28 Too Many, 09/2018, [url](#)

<sup>202</sup> USDOS, 2020, [url](#)

<sup>203</sup> UNICEF, entretien, Conakry, 04/11/2019

<sup>204</sup> 28 Too Many, 09/2018, [url](#)

cabinet et Souleymane Camara, le coordinateur national de la lutte contre les MGF. Ces ministères travaillent de concert avec les ONG et les associations de lutte contre les MGF et appuient leurs programmes<sup>205</sup>. Ainsi par exemple, la page Facebook du MASPFE partage des messages de sensibilisation aux conséquences néfastes des MGF et des témoignages promouvant l'abandon de la pratique émanant d'ONG comme Plan international Guinée, UNICEF Guinée ou le CJFLG<sup>206</sup>.

En inscrivant l'interdiction de l'excision dans ses textes de loi depuis 1969<sup>207</sup>, la Guinée a démontré officiellement sa volonté de lutter contre cette pratique (voir point 4.1.). De même, en créant en 2009 l'OPROGEM, une direction spécifique au sein de ses services de police chargée notamment de faire appliquer la loi interdisant la pratique de l'excision, les autorités guinéennes ont confirmé leur engagement en matière de lutte contre les MGF. Une antenne de l'OPROGEM est installée dans les huit régions administratives et des cellules de ce service existent dans un grand nombre de commissariats de police et d'unités de gendarmerie du pays<sup>208</sup>.

En novembre 2019, la direction de l'OPROGEM a toutefois déclaré au Cedoca que, par insuffisance de moyens, elle ne dispose pas d'un centre de transit où les victimes et les témoins pourraient être protégés, hébergés et bénéficier d'une prise en charge psychosociale. Ils ont expliqué ce qui suit en ce qui concerne l'absence de centre d'accueil pour victimes :

« Les problèmes de moyens se posent à 100 %. La pesanteur sociale est liée à ce problème de moyens. Dans les conditions normales, quand nous sommes saisis, nous devrions avoir la place pour les victimes et les témoins, un centre qui nous permette de mettre les témoins et les victimes en protection, un centre d'hébergement et de prise en charge psychosociale pour que la victime ne doive pas retourner dans le lieu où elle a été victime. Elle porte plainte contre sa famille et puis elle doit rentrer chez elle inévitablement. Ce centre de transit doit absolument exister. Parfois les ONG offrent un hébergement provisoire ou chez un ami, un collègue de façon discrète. Mais quand on n'a pas ces moyens, la victime doit retourner chez elle »<sup>209</sup>.

C'est également ce qu'indique le rapport néerlandais de mai 2020 : il n'existe pas de centres d'accueil mis en place par les autorités pour les femmes ou les filles qui souhaitent se soustraire aux MGF<sup>210</sup>.

S'agissant du président de la République, Alpha Condé s'affiche en personne comme favorable au plaidoyer pour l'abandon des MGF. Ainsi par exemple, en août 2016, il a exprimé sa volonté de mener la longue bataille contre l'excision<sup>211</sup>. De même, en février 2020, lors de la journée internationale de tolérance zéro aux MGF, il a réitéré sa position contre l'excision en disant « [i]l faut que chacun sache que l'excision est mal, donner une femme en mariage avant l'âge de 18 ans, c'est de détruire son avenir [...]. Nous avons des coutumes que nous devons combattre [sic] »<sup>212</sup>.

Le MASPFE a développé un programme national de lutte contre les mutilations génitales féminines<sup>213</sup>. En novembre 2019, une campagne de seize jours d'activisme contre les violences basées sur le genre a été organisée par le ministère et ses partenaires. Dans ce cadre, plusieurs activités ont été menées telles que de la sensibilisation dans les écoles, des tables rondes et des émissions interactives sur les violences basées sur le genre<sup>214</sup>.

<sup>205</sup> MASPFE, entretien, Conakry, 11/11/2019

<sup>206</sup> MASPFE [Facebook profile], s.d., [url](#)

<sup>207</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#) ; HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>208</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>209</sup> OPROGEM, entretien, Conakry, 05/11/2019

<sup>210</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>211</sup> VoxAfrica, 02/08/2016, [url](#)

<sup>212</sup> Vision Guinée (Doumba B.), 04/02/2020, [url](#)

<sup>213</sup> Kalenews (Bah H. L.), 05/02/2020, [url](#)

<sup>214</sup> UNFPA, 26/11/2019, [url](#) ; Investpressgn, 10/12/2019, [url](#)

En outre, le ministère soutient les initiatives prises par les ONG et la société civile dans la lutte contre les MGF. Ainsi, par exemple, en septembre 2019, Souleymane Camara a affirmé que le ministère encourageait les initiatives prises dans le combat pour l'éradication de l'excision<sup>215</sup>. Le MASPFE a notamment marqué son soutien à la campagne de sensibilisation sur les méfaits des MGF « une femme une image », lancée par l'ONG Guinée challenge en collaboration avec le CJFLG et financée par le Fonds des Nations unies pour la population (United Nations Population Fund, UNFPA) Guinée<sup>216</sup>. De même, le MASPFE appuie les activités en matière de lutte contre les MGF de l'ONG Plan international, laquelle offre à son tour son concours financier au CJFLG notamment<sup>217</sup>.

Le ministère de la Santé a pris un acte interdisant la pratique de l'excision dans les structures sanitaires. Pour accompagner cette mesure, le ministère prévoit que l'ensemble du corps médical soit formé à un code de bonne conduite et que les professionnels de la santé s'engagent à l'abandon de la pratique médicalisée<sup>218</sup>.

## 5.2. Organisations non gouvernementales

La législation en vigueur et la position claire de l'Etat en faveur de la lutte contre les MGF permettent à une multitude d'ONG nationales et internationales de s'impliquer en Guinée dans la promotion de l'abandon des MGF.

### 5.2.1. Répartition

Selon les résultats de l'enquête réalisée en août 2015 par le sociologue Bano Barry, les ONG qui luttent contre l'excision sont davantage présentes en zones urbaines et semi-urbaines que dans les zones rurales. Ainsi, l'ensemble du territoire guinéen ne dispose pas de la même manière de la présence d'acteurs de terrain mais lorsque des organismes sont présents, leurs activités sont perçues comme étant effectives par 71 % de la population<sup>219</sup>.

### 5.2.2. Stratégies

Cette partie s'attache à donner un aperçu des différents types d'actions entreprises par les ONG pour lutter contre la pratique de l'excision et/ou pour venir en aide aux victimes. Il ne s'agit pas d'informations exhaustives, les ONG travaillant dans le secteur en Guinée étant très nombreuses.

Pour lutter contre l'excision, les acteurs de terrain travaillent selon différentes stratégies que le sociologue Bano Barry identifie au nombre de sept :

- les informations sur les risques sur la santé ;
- la formation des professionnels de la santé et des acteurs de l'excision ;
- la reconversion des exciseuses ;
- le développement des rites alternatifs ;
- le développement social intégral avec déclarations publiques ;
- l'identification et la protection des filles non excisées ;
- les mesures juridiques en vue de la pénalisation de la pratique<sup>220,221</sup>.

<sup>215</sup> C24 News (Eloi F.), 28/09/2019, [url](#)

<sup>216</sup> UNFPA, 25/10/2019, [url](#)

<sup>217</sup> Nouvel Obs, 10/10/2017, [url](#)

<sup>218</sup> Actualité féminine, 29/05/2017, [url](#)

<sup>219</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>220</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>221</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

Les intervenants utilisent une ou plusieurs de ces approches dans leur travail pour la promotion des droits des femmes et l'abandon des MGF.

### Informations sur les risques sur la santé

Il s'agit de la stratégie la plus ancienne utilisée par la plupart des intervenants tant locaux qu'internationaux dans la promotion de l'abandon des MGF<sup>222</sup>. Cette approche vise à informer quant aux risques provoqués par l'excision sur la santé et en particulier sur la santé de la reproduction. L'objectif est de faire baisser la pratique en stimulant la réflexion et le sens critique sur les mutilations génitales féminines grâce à une plus grande connaissance des effets néfastes sur la santé<sup>223</sup>.

Pour faire passer les messages quant aux risques sanitaires, la sensibilisation passe par la télévision, la radio et la presse. A cela, viennent s'ajouter les boîtes à images, les affiches, les films, les théâtres, les outils éducatifs comme supports à cette stratégie. La communication de proximité sous forme de visites à domicile, de tables-rondes ou de fora est également un moyen pour faire passer l'information<sup>224</sup>.

Le CJFLG, maintes fois cité dans le présent rapport, est une ONG créée en 2016 réunissant de jeunes filles activistes, ayant le plus souvent été elles-mêmes victimes d'excision. Son but est de porter la voix des filles contre l'excision et de défendre leurs droits à travers toute la Guinée. Le Club compte actuellement quelque 200 membres, âgées d'environ dix-huit ans<sup>225</sup>. Lors de la mission de novembre 2019, le Cedoca a pu s'entretenir avec une délégation du CJFLG. Les jeunes filles leaders rencontrées ont expliqué au Cedoca que la communication de proximité était privilégiée par le Club pour transmettre des messages sur les risques de l'excision pour la santé. Ainsi, le CJFLG prône la sensibilisation des « pairs », à savoir les jeunes filles de leur génération. Les filles leaders sont d'avis que le changement doit se faire au travers de leur génération et qu'en discutant avec les jeunes, en répondant aux questions des familles sur la pratique, un changement d'opinion sur l'excision peut avoir lieu<sup>226</sup>.

Le mode d'action des jeunes filles leaders rejoint les propos du sociologue Bano Barry qui considère qu'en matière de sensibilisation, la méthode la plus efficace est de proposer une « communication articulée sous la forme d'un dialogue qui permet de poser des questions et d'avoir des réponses ». Ce dernier préconise, à la manière de ce que fait le CJFLG, une « logique argumentaire pour convaincre et/ou détruire des convictions ancrées »<sup>227</sup>.

En septembre 2019, en partenariat avec l'ONG Guinée challenge, les jeunes filles leaders ont lancé une campagne de sensibilisation de dix jours dans cinq communes de Conakry, nommée « une femme, une image », avec le slogan « stop à l'excision ». L'objectif visé par cette démarche est d'expliquer aux familles les conséquences néfastes de l'excision, au moyen d'images, de sensibilisations de porte à porte et en bénéficiant du soutien d'artistes<sup>228</sup>.

La CONAG/DCF, dont il a déjà été également question dans ce rapport, est une autre ONG qui sensibilise les jeunes générations sur les risques pour la santé. Elle utilise des boîtes à images créées à destination de publics cibles spécifiques (une boîte pour les écoles et une autre pour les communautés non scolarisées). Ces boîtes développent différentes thématiques : le premier module concerne la notion « pourquoi l'excision ? » et puis « pourquoi changer ? » et ainsi de suite jusqu'aux solutions. Selon Binta Nabe, la présidente de l'ONG rencontrée par le Cedoca lors de la mission de

<sup>222</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>223</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>224</sup> Barry A.A.B., 07/2017, [url](#)

<sup>225</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019 ; Plan international, 28/08/2018, [url](#)

<sup>226</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>227</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>228</sup> C24 News (Eloi F.), 19/09/2019, [url](#) ; AfroGuinée magazine, 18/09/2019, [url](#)

2019, il faut travailler sur la mentalité des jeunes gens pour qu'ils puissent ensuite influencer leurs parents à ne pas pratiquer l'excision<sup>229</sup>.

### Formation des professionnels de la santé et des acteurs de l'excision

Cette approche consiste à outiller et former les professionnels de la santé pour qu'ils soient en mesure, à leur tour, de fournir des informations et des conseils lors des consultations médicales<sup>230</sup>. Ainsi, en 2017, plus de 2.000 professionnels de la santé au sein de 528 établissements de santé publics et privés ont bénéficié d'une formation sur la prévention des MGF. A l'issue de cette formation, les médecins, infirmières, sages-femmes et autres professionnels qui y ont participé ont été invités à signer un code de bonne conduite ainsi qu'un engagement à ne plus pratiquer de MGF dans les structures de santé et dans les familles<sup>231</sup>.

### Reconversion des exciseuses

Cette stratégie vise à obtenir des exciseuses qu'elles déposent les couteaux et cessent la pratique, dès lors que leur reconversion professionnelle est assurée. Des ONG comme la Cellule de coordination sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CPTAFE) travaillent selon cette stratégie<sup>232</sup>.

Selon les études sociologiques de Bano Barry, le dépôt des couteaux est rare. Ses enquêtes tendent à démontrer que les exciseuses qui arrêtent la pratique sont remplacées par des membres de leurs familles et surtout par le personnel de santé qui poursuit l'excision, en dispensant des conseils et des mesures de prévention contre la pratique lors des consultations<sup>233</sup>.

### Développement des rites alternatifs

Cette approche vise à conserver les cérémonies qui entourent l'excision sans effectuer l'acte lui-même, en stipulant que les communautés sont davantage attachées à la dimension symbolique des rites initiatiques qu'à l'excision proprement dite. La stratégie des rites alternatifs est surtout développée en milieu rural<sup>234</sup>.

La GIZ a développé un projet dénommé « écoute et dialogue » sur la question des MGF en Guinée, créant un espace de concertation et de dialogue où tant les hommes que les femmes peuvent exprimer leurs opinions et ressentis par rapport à la pratique des MGF en proposant à la communauté des alternatives à l'excision<sup>235</sup>.

Plan international travaille également selon cette stratégie : en concertation avec les communautés, l'organisme met notamment en place des cérémonies alternatives de passage de l'enfance à l'âge adulte<sup>236</sup>.

### Développement social intégral avec déclarations publiques

Cette approche est axée sur l'éducation des communautés aux droits humains afin de renforcer leurs capacités à décider pour elles-mêmes. Le but visé est d'obtenir des communautés des décisions volontaires d'abandon de l'excision qui concernent l'ensemble de la communauté<sup>237</sup>.

<sup>229</sup> CONAG/DCF, entretien, Conakry, 11/11/2019

<sup>230</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>231</sup> UNFPA, UNICEF, 2018, [url](#)

<sup>232</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>233</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>234</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>235</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>236</sup> Plan international, 31/01/2018, [url](#)

<sup>237</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

L'ONG Tostan expérimente cette approche. Son but est de renforcer les capacités des communautés pour qu'elles puissent développer et réaliser leur vision pour l'avenir. Au travers de son Programme de renforcement des capacités communautaires (PRCC), Tostan donne aux communautés les moyens de changer leur propre fonctionnement. Les participants du PRCC suivent des modules de formation et partagent à leur tour les connaissances acquises avec leurs réseaux et connaissances. L'objectif visé est qu'en bénéficiant de connaissances sur des thématiques comme l'excision, un changement positif soit induit aux niveaux communautaire, régional et national. Grâce à ses programmes d'éducation au sein des communautés, un certain nombre d'entre elles ont fait des déclarations publiques d'abandon de l'excision<sup>238</sup>.

L'ONG AFASCO travaille également dans cette optique. Son directeur, Fara Djiba Kamano, anime des rencontres et des sensibilisations en communauté. Selon lui, la place des hommes dans la lutte contre les MGF est importante :

« L'homme est aussi une victime parce que c'est sa femme qui est excisée dans le pire des cas, il peut vivre les conséquences de cette excision. Aujourd'hui, nous sommes en train de travailler pour que les hommes se lèvent pour dire que cette excision n'est pas une affaire de femmes mais une affaire de développement »<sup>239</sup>.

### Identification et protection des filles non excisées

Il s'agit de l'approche la plus récente expérimentée par les ONG. Elle consiste en l'identification des filles non excisées et implique ensuite leur formation en vue de leur protection<sup>240</sup>.

La GIZ, par exemple, a proposé des formations à l'intention des filles non excisées, en impliquant leurs parents, dans le but « de renforcer leur estime de soi et leur permettre de devenir des modèles au sein de leurs communautés »<sup>241</sup>.

Cette approche est également proposée par l'ONG Humanitaire pour la protection de la femme et de l'enfant (HPFE), en Guinée forestière et spécifiquement dans les préfectures de Beyla et de Nzérékoré. Depuis 2013, HPFE travaille à la mise sur pied d'un « réseau de filles non excisées formées sur les MGF/E et les risques qui y sont liés, et qui sensibilisent à leur tour leurs paires sur cette question »<sup>242</sup>.

Plan international organise également des discussions entre des filles non-excisées et excisées<sup>243</sup>.

### Mesures juridiques en vue de la pénalisation de la pratique

Pour faire baisser le taux de prévalence en matière de MGF, la Guinée s'est dotée d'un certain nombre de textes légaux pour interdire l'excision et sanctionner ceux qui la pratiquent (voir point 4.1.)<sup>244</sup>.

Le ministère de la Justice a organisé des formations à destination des magistrats sur la problématique des MGF. En outre, comme déjà précisé plus haut, le ministère de la Sécurité a créé en 2009 un service de police spécifique, l'OPROGEM, présent sur l'ensemble du territoire et ayant mandat pour traiter les cas de violences basées sur le genre (voir point 4.2.)<sup>245</sup>.

Le CJFLG agit également sur la base de ces prérequis juridiques. Ainsi, à partir des liens de confiance qu'elles parviennent à établir avec les jeunes filles de leur âge dans leurs activités de sensibilisation, les jeunes filles leaders récoltent des témoignages ou des dénonciations quant à des excisions qui ont

<sup>238</sup> Tostan, *About us*, s.d., [url](#) ; Tostan, *Community Empowerment Program*, s.d., [url](#) ; Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>239</sup> Africa Guinée, 09/03/2019, [url](#)

<sup>240</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>241</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>242</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

<sup>243</sup> Plan international, 31/01/2018, [url](#)

<sup>244</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>245</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

eu lieu ou sur des projets d'excision à venir. Après avoir vérifié la véracité des informations recueillies, elles interviennent sur le terrain, fortes des législations interdisant la pratique. Elles portent plainte auprès de l'OPROGEM qui procède alors à une interpellation de la famille et de l'exciseuse<sup>246</sup>.

Dans un article paru en juin 2019, Hadja Idrissa Bah, la présidente du Club, exprime la volonté de passer « de la prévention à la répression ». Elle explique que l'association a :

« [...] mis en place des numéros d'urgence, ce qui n'existait pas en Guinée. Ils sont donnés aux femmes que nous rencontrons pour qu'elles puissent nous faire remonter des informations, quand il y a des cas de mutilations génitales soit dans leur quartier, soit dans leur entourage. Nous pensons aussi que ces numéros sont importants, car certaines femmes sont contre, mais ne savent pas qui alerter, qui appeler. Si quelqu'un parvient à nous interpeller sur un cas d'excision dans un quartier, nous allons venir pour sensibiliser les familles. Si une famille refuse d'annuler une cérémonie de mutilation, nous savons que nous sommes protégées par la loi et nous amènerons la police pour les empêcher. Si jamais ça a déjà été fait, nous amènerons tout de même la police sur les lieux pour que ces gens puissent faire face à la justice »<sup>247</sup>.

Les jeunes filles leaders ont ainsi pu éviter à une centaine de petites filles à Macenta de subir une excision. Dans certains cas, le CJFLG prend en charge les frais scolaires et l'hébergement de victimes. La délégation rencontrée en novembre 2019 a expliqué au Cedoca qu'il y avait quelques filles qui, depuis l'intervention du Club, vivent avec elles, chez les parents des jeunes filles leaders, et qui sont entièrement prises en charge par le Club<sup>248</sup>.

L'ONG AGUIAS est active dans la prévention et la prise en charge des victimes<sup>249</sup>. Depuis 2006, AGUIAS a mis en place un numéro de téléphone gratuit, le 116. Les victimes de violence ont la possibilité d'appeler ce numéro vert dans le but de signaler leur situation. Les appels sont traités de manière confidentielle. AGUIAS transmet ensuite le signalement à la police ou à la gendarmerie à qui il revient d'entreprendre une action. D'après AGUIAS, la ligne téléphonique est gratuite et accessible 24 heures sur 24, dans presque tout le pays<sup>250</sup>. Selon les sources de l'OFPRA, en 2016, le numéro vert a reçu 46.771 appels, dont 8 % concernaient des MGF<sup>251</sup>. D'après des informations datant de novembre 2016, l'ONG AGUIAS dispose d'une maison sécurisée servant de refuge aux victimes de violences basées sur le genre<sup>252</sup>. Le rapport néerlandais de mai 2020 indique que ce centre d'hébergement se trouve à Kènéndè (Dubréka) et a une capacité d'accueil de 48 à 60 places<sup>253</sup>. Aucune information n'a été trouvée qui permette de renseigner si cette maison sécurisée accueille des femmes qui ont demandé une protection contre une MGF.

D'après Binta Nabe enfin, la présidente de la CONAG/DCF, la loi en matière d'excision est claire et il est possible pour une personne d'interpeller une organisation en cas de soupçon d'une excision<sup>254</sup>.

<sup>246</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>247</sup> France 24, 25/06/2019, [url](#)

<sup>248</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>249</sup> Africa Guinée, 09/03/2019, [url](#)

<sup>250</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>251</sup> OFPRA, 2018, [url](#)

<sup>252</sup> Courrier des Afriques, 02/11/2016, [url](#) ; Africa Guinée, 09/03/2019, [url](#) ; Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>253</sup> Ministerie van Buitenlandse Zaken, 05/2020, [url](#)

<sup>254</sup> CONAG/DCF, entretien, Conakry, 11/11/2019

### 5.2.3. Impact de ces stratégies

#### Sur les comportements

Selon les résultats de l'enquête menée par le sociologue Bano Barry en 2017 sur l'impact des stratégies de promotion de l'abandon des MGF en Guinée, la diversité des initiatives et des acteurs travaillant dans la lutte contre les MGF n'ont pas permis de faire reculer le taux de prévalence de l'excision en Guinée<sup>255</sup>. Néanmoins, selon les observations du sociologue, la promotion de l'abandon des MGF au cours des trente années écoulées a permis de modifier certains comportements des populations<sup>256</sup>. Les modifications les plus significatives engendrées par les campagnes de sensibilisation se marquent au niveau du type d'excision qui est opéré. Actuellement, le fait d'enlever des chaires vaginales se fait de façon moins courante tandis que le fait d'entailler et le faire semblant progressent<sup>257</sup>. Parallèlement, c'est le lieu où l'excision s'opère qui change : les excisions sont plus fréquemment faites dans les centres de santé et moins souvent en brousse<sup>258</sup>. En outre, les campagnes de promotion de l'abandon de la pratique de l'excision ont également donné une plus grande place aux pères dans la prise de décision par rapport à l'excision<sup>259</sup>. Ces changements ont déjà été évoqués précédemment dans le présent rapport.

#### Sur les opinions

Si elles n'ont pas encore atteint l'objectif attendu d'influer sur les attitudes et les comportements de manière à observer une baisse significative du taux de prévalence, les campagnes de promotion de l'abandon des MGF ont permis de modifier les opinions sur la pratique, selon le professeur Bano Barry<sup>260</sup>.

Ainsi, d'après l'enquête de 2017, les actions sur le terrain ont permis de déconstruire le lien entre la religion et l'excision, car une grande partie des personnes sondées par cette enquête affirme savoir que l'islam ne recommande pas les MGF<sup>261</sup>.

En outre, 71 % des personnes sondées déclarent qu'elles ont connaissance de l'existence des ONG présentes sur le terrain dans leur zone d'habitation et qui luttent pour l'abandon de la pratique. La connaissance de l'existence des ONG est plus grande en milieu rural qu'en milieu urbain<sup>262</sup>.

L'enquête susmentionnée démontre également qu'une majorité des personnes sensibilisées par les différentes actions des ONG approuve les messages véhiculés quant à la promotion de l'abandon de l'excision même si ces messages ne suffisent pas à conduire à l'abandon de la pratique<sup>263</sup>.

Par ailleurs, selon plusieurs acteurs engagés dans la lutte contre les MGF, le tabou qui entoure l'excision diminue peu à peu. Ainsi par exemple, d'après les jeunes filles membres du CJFLG rencontrées à Conakry en novembre 2019, bien que la pression familiale et la tradition restent fortes : « Ca commence à changer. Les gens commencent à parler de l'excision, ce qui n'était pas le cas avant »<sup>264</sup>. De même, Binta Nabe, présidente de la CONAG/DCF, a quant à elle fait part au Cedoca en novembre 2019 de l'évolution observée selon laquelle « les gens osent dénoncer, prévenir et alerter »<sup>265</sup>. En février 2018, Finda Iffono, coordinatrice du projet « Sauvons les filles de l'excision »

<sup>255</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>256</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>257</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>258</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>259</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>260</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>261</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>262</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>263</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>264</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>265</sup> CONAG/DCF, entretien, Conakry, 11/11/2019

de l'ONG Plan international a également exprimé son avis sur le fait que la cause progresse : « [i]l y a quelques années, il était impossible d'en parler, même entre copines [...]. Aujourd'hui, on en parle dans le journal »<sup>266</sup>.

#### 5.2.4. Recours aux organisations non gouvernementales

A l'occasion de la mission de 2019, les jeunes filles du CJFLG ont exprimé que selon elles, s'adresser aux ONG est une manière efficace pour agir contre une excision parce que les gens ont peur des ONG<sup>267</sup>.

De même, la délégation d'ASF rencontrée par le Cedoca en novembre 2019 a indiqué que dans la majorité des cas où des personnes sont interpellées pour avoir pratiqué une MGF, c'est une ONG qui est à la base de la dénonciation. ASF a ajouté que, dans la zone de Conakry, c'est difficile d'exciser sans être dénoncé par un voisin ou une ONG, « même si après l'affaire ne va pas loin »<sup>268</sup>.

Binta Nabe, présidente de la CONAG/DCF, a en outre expliqué au Cedoca que les organisations de la société civile peuvent se constituer partie civile dans les affaires liées aux MGF et ce, même si les victimes ou leurs parents ne le veulent pas<sup>269</sup>.

Dans un rapport de 2015, l'UNICEF a également rapporté le cas de deux jeunes filles mineures qui se sont adressées à des activistes des droits de l'enfant pour se soustraire à l'excision et qui, deux ans plus tard, n'avaient toujours pas été soumises à la pratique<sup>270</sup>.

#### 5.2.5. Situation des activistes

Selon les informations recueillies par le Cedoca, les personnes militant pour l'abandon de l'excision peuvent subir la pression sociale de la part de personnes favorables au maintien de la pratique. Cela fait référence aux « courageuses » dont il est question au point 3.3. qui s'opposent à l'excision alors qu'elles vivent dans un environnement social « hostile » à ceux qui ne se conforment pas à la pratique. Les difficultés que peuvent rencontrer les militants n'émanent pas des autorités guinéennes, elles-mêmes engagées dans la lutte contre l'excision. C'est ce qu'expliquent notamment les représentants de l'UNICEF rencontrés à Conakry en novembre 2019<sup>271</sup> et c'est ce que le Cedoca a pu constater tout au long de sa mission.

La jeune Hadja Idrissa Bah, présidente et fondatrice du CJFLG, est soutenue par son père et sa mère dans le combat qu'elle a engagé depuis l'âge de treize ans<sup>272</sup>. En octobre 2017, elle précisait ce qui suit s'agissant de son statut d'activiste :

« De par mon activisme, je n'échappe pas à cette pression. Quand une partie de ma propre famille ou des gens de mon quartier voient que je lutte contre le mariage des enfants, ils me montrent du doigt. On dit : 'Cette fille-là, elle est influencée par les Blancs.' Ou encore : 'Elle est guidée par l'argent.' Il y a beaucoup de risques pour peu que l'on parle des MGF (mutilations génitales féminines), notamment. C'est un tabou qui ne peut être levé librement, surtout dans des lieux publics. Sur ce point, ça peut aller jusqu'à des agressions physiques »<sup>273</sup>.

---

<sup>266</sup> Libération (Boutelier E.), 06/02/2018, [url](#)

<sup>267</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>268</sup> ASF, entretien, Conakry, 06/11/2019

<sup>269</sup> CONAG/DCF, entretien, Conakry, 11/11/2019

<sup>270</sup> UNICEF, 2015, [url](#)

<sup>271</sup> UNICEF, entretien, Conakry, 04/11/2019

<sup>272</sup> Nouvel Obs, 10/10/2017, [url](#)

<sup>273</sup> Nouvel Obs, 10/10/2017, [url](#)

Lors de la mission de novembre 2019, le Cedoca s'est entretenu avec plusieurs membres du CJFLG qui lui ont indiqué, qu'en raison de leur activisme, elles faisaient régulièrement l'objet de menaces ou de tentatives d'intimidations, se traduisant le plus souvent par des violences verbales<sup>274</sup>. En mars 2020, Hadjah Idrissa Bah indiquait qu'en raison de leur combat, les jeunes filles leaders sont étiquetées de « prostituées », de « filles pas bien éduquées », « qui ne suivent pas le bon chemin » par les personnes opposées à leur lutte et favorables au maintien de la tradition. Elle expliquait également que l'entourage de sa famille considère que son père « l'a perdue » à cause de son militantisme pour les droits des femmes<sup>275</sup>. Dans un entretien en juin 2019, elle affirmait aussi que les membres du groupe subissent des menaces lorsqu'elles se rendent sur le terrain avec la volonté d'empêcher une excision. Elle mentionnait par exemple une situation où les filles du Club ont été enfermées dans une cour par des personnes contre lesquelles elles agissaient<sup>276</sup>.

De même, interrogée en février 2019 sur les préjudices qu'elle connaît en raison de son engagement, Finda Iffono, coordonnatrice du projet « Sauvons les filles de l'excision », en collaboration avec l'ONG Plan international, a déclaré :

« Quand on est activiste contre l'excision, on est victime de beaucoup de menaces, tous les jours. Ma grand-mère était une dame exciseuse. J'ai eu peur de sa réaction lorsque je suis devenue une activiste. Elle l'a découvert et elle a été furieuse. Elle est aujourd'hui décédée. Ma mère a aussi été perplexe. J'appartiens à une famille aux valeurs conservatrices traditionnelles. Mais je leur ai expliqué, je leur ai dit que c'était une vocation et que je défendais une cause qui va sauver beaucoup de filles »<sup>277</sup>.

Fara Djiba Kamano, président de l'ONG AFASCO, qui agit en faveur des droits des femmes et des enfants, a affirmé en février 2018 :

« L'excision est un tabou, un sujet très sensible. Les hommes ne peuvent spéculer facilement sur ce sujet dans les collectivités où on continue encore à pratiquer cette excision. Il y a assez de pression. Il y a des sanctions pour les hommes qui veulent se mêler de cela. [...] Parmi les sanctions, vous avez le rejet, les empoisonnements. Dans certaines communautés, si tu parles de ce sujet [lutte contre l'excision], et tout ce qui concerne la femme en global, tu peux risquer ta vie. Aujourd'hui cet engagement est menacé mais on tient parce qu'il faut qu'on en parle. Les hommes doivent être au centre de l'action »<sup>278</sup>.

### 5.3. Autorités religieuses et traditionnelles

Selon l'OMS, les MGF ne sont recommandées par aucun texte religieux bien que ceux qui la pratiquent pensent qu'elles ont un fondement religieux<sup>279</sup>. Ce sont également les propos de Fara Djiba Kamano, le président de l'AFASCO, qui affirme que ces justifications religieuses sont « infondées, parce qu'il a été prouvé que ni la bible ni le Saint Coran ne parle de l'excision [sic] »<sup>280</sup>.

En 2012, l'église catholique s'est exprimée, au travers de l'archevêque de Conakry, en interdisant l'excision<sup>281</sup>.

<sup>274</sup> CJFLG, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>275</sup> TV5 Monde, 22/03/2020, [url](#)

<sup>276</sup> France 24, 25/06/2019, [url](#)

<sup>277</sup> Terrafemina, 06/02/2019, [url](#)

<sup>278</sup> TV5 Monde (Zerouk L.), 08/02/2018, [url](#)

<sup>279</sup> OMS, 03/02/2020, [url](#)

<sup>280</sup> TV5 Monde (Zerouk L.), 08/02/2018, [url](#)

<sup>281</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

En 2016, le Secrétariat général aux affaires religieuses, la plus haute autorité islamique du pays qui gère l'ensemble des mosquées en Guinée, a pour sa part publié une fatwa (décret religieux) qui interdit la pratique des MGF<sup>282</sup> et la distingue de la religion<sup>283</sup>. Le secrétaire général aux affaires religieuses, El Hadj Aly Jamal Bangoura, a affirmé en novembre 2019 que son « département ne ménagera aucun effort pour la promotion de l'abandon des MGFs en Guinée »<sup>284</sup>.

Dans son enquête de 2015 sur les déterminants de la perpétuation de la pratique des MGF en Guinée, le sociologue Bano Barry a sondé des leaders religieux sur les instructions qu'ils ont reçues de la part de la Ligue islamique nationale concernant la position par rapport à l'excision qu'ils sont amenés à prendre dans leurs sermons du vendredi. Les sondages montrent des résultats ambivalents puisqu'une part des imams affirment que la Ligue islamique nationale leur a demandé de prêcher pour l'abandon de la pratique de l'excision, tandis que d'autres déclarent avoir été encouragés, par cette même Ligue, à prêcher en faveur de la perpétuation de la pratique<sup>285</sup>.

Ainsi, s'agissant de l'excision, il existe, au sein des leaders religieux, un débat contradictoire. Certains religieux considèrent que l'excision est conseillée par l'islam. Ils avancent des raisons religieuses pour justifier la pratique des MGF. D'autres s'affirment contraires à la pratique et lui opposent les conséquences néfastes pour la santé des femmes et soutiennent qu'il n'existe pas de justifications religieuses à la pratique<sup>286</sup>. En fonction de leur position dans ce débat, les prises de position publiques des leaders religieux sur la pratique de l'excision sont variables.

Certains leaders religieux s'expriment ouvertement en faveur du maintien de la pratique. Ainsi par exemple, dans un article paru dans la presse en ligne guinéenne en septembre 2019, le premier imam de la grande mosquée Fayçal, Elhadj Mamadou Saliou Camara, a expliqué que, selon lui, l'excision n'est pas obligatoire pour les femmes mais qu'elle est recommandée par la religion musulmane. Pour justifier cette position, il a indiqué que : « le prophète qui a été envoyé par Allah nous a enseigné : 'n'enlevez pas tout et ne laissez pas tout' »<sup>287</sup>. Il en va de même pour Oustaze Ramadan Bah, imam de la mosquée de Koloma, lequel a soutenu en septembre 2019 que la pratique de l'excision est autorisée par la religion musulmane puisqu'elle est rapportée par certains hadiths du prophète<sup>288</sup>. Encore, l'imam Mohamed Ramadan Bah a affirmé que l'islam recommande l'excision même si la sunna, à travers des hadiths, y pose des conditions<sup>289</sup>.

D'autres leaders religieux et/ou communautaires considèrent que l'excision est légitimée mais ils s'en tiennent aux instructions du gouvernement. Ainsi, cette catégorie de leaders religieux trouvent une justification historique à l'excision mais respectent néanmoins les instructions de l'Etat et les recommandations de la Ligue islamique<sup>290</sup>.

Ensuite, certains leaders religieux et communautaires s'expriment en faveur de l'abandon de la pratique et/ou condamnent l'excision. Ainsi, dans un rapport de l'UNICEF daté de juillet 2019, Thierno Adjibou Sow, l'imam du district de Missira a déclaré que : « [a]près avoir assisté à plusieurs séances de sensibilisation sur les méfaits des MGFs, j'ai à mon tour prêché partout où je suis passé et je réitère aujourd'hui mon engagement à abandonner ce fléau qui a gangrené notre société »<sup>291</sup>.

---

<sup>282</sup> 28 Too Many, 09/2018, [url](#)

<sup>283</sup> Mosaique Guinée, 06/02/2019, [url](#) ; Euractiv (Siali M.), 13/04/2018, [url](#) ; TV5 Monde (Zerouk L.), 08/02/2018, [url](#)

<sup>284</sup> UNICEF (Kaba I. S.), 22/11/2019, [url](#)

<sup>285</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>286</sup> Guinée matin (Diallo S. H.), 03/09/2019, [url](#)

<sup>287</sup> Africa Guinée, 04/09/2019, [url](#)

<sup>288</sup> Guinée matin (Diallo S. H.), 03/09/2019, [url](#)

<sup>289</sup> Africa Guinée, 09/03/2019, [url](#)

<sup>290</sup> Barry A. A. B., 07/2019

<sup>291</sup> UNICEF (Kaba I. S.), 26/07/2019, [url](#)

D'après l'étude socio-anthropologique de 2015, la position des leaders musulmans est plus ou moins encline à l'abandon ou à la perpétuation de la pratique selon la confrérie à laquelle ils appartiennent. La confrérie Tidjania est bien plus ouverte à l'abandon de la pratique que celles des Quadria (minoritaires en Guinée) et des Wahhabites (en expansion) qui y sont opposés. Ainsi, d'après l'enquête du professeur Bano Barry, parmi les musulmans wahhabites de Guinée, 59 % estiment que les MGF sont une exigence de l'islam. Les musulmans wahhabites déclarent également qu'ils entendent plus souvent les imams encourager les MGF que les musulmans d'autres mouvements. Parmi les chrétiens, ce sont les témoins de Jéhovah qui sont les plus favorables à l'abandon de la pratique<sup>292</sup>. Ces divergences de point de vue sur le bien-fondé ou non de la pratique parmi les religieux rendent également le positionnement des fidèles sur la pratique difficile<sup>293</sup>.

Enfin, les leaders religieux estiment que leur discours n'a que peu d'influence sur la continuité ou l'abandon de la pratique par les fidèles, d'après les résultats de 2015. De même, les personnes sondées sur cette question affirment que leur comportement par rapport à l'excision n'est pas majoritairement déterminé par les prises de position des leaders religieux<sup>294</sup>.

Néanmoins, des initiatives récentes existent visant à impliquer davantage les leaders religieux dans la lutte contre la pratique de l'excision. Ainsi par exemple, du 18 au 21 décembre 2018, un atelier national d'élaboration de la stratégie des leaders religieux pour l'abandon des MGF a pris place à Kankan, initié par le Secrétariat général des affaires religieuses. Cet atelier a réuni une cinquantaine de leaders religieux, musulmans et chrétiens, issus des huit régions administratives du pays pour proposer des recommandations et des actions à mener en vue de l'abolition de la pratique. À cette occasion, El hadj Naby Laye Daffé, le secrétaire administratif des affaires religieuses de la région de Coyah, s'est ouvertement exprimé pour l'abandon définitif des MGF<sup>295</sup>. En décembre 2019, des leaders religieux se sont réunis à Kankan pour une nouvelle édition du conclave pour l'abandon des MGF. Cette initiative est née du constat que les interventions des leaders religieux dans la lutte pour l'abandon de la pratique étaient assez faibles<sup>296</sup>. En février 2020, dans le cadre des célébrations de la journée internationale tolérance zéro aux MGF, le MASPFE, avec le soutien du programme conjoint UNICEF-UNFPA, a organisé une conférence nationale visant à asseoir l'engagement des leaders religieux dans la promotion de l'abandon des MGF<sup>297</sup>.

## 5.4. Médias

L'utilisation des médias pour sensibiliser le plus grand nombre aux MGF est généralisée. Les médias guinéens abordent régulièrement la situation des MGF et servent également de vecteur d'information dans la lutte contre la pratique. Des spots radiotélévisés ainsi que des campagnes d'affichage sont couramment réalisés comme moyen de sensibiliser la population aux méfaits de la pratique<sup>298</sup>. Selon l'enquête de 2015 du sociologue Bano Barry, la radio et la télévision sont les deux premières sources d'information sur les effets néfastes des MGF. La radio est considérée comme le canal d'informations le plus efficace, suivie de près par la télévision<sup>299</sup>. Dans cette optique, dès juin 2008, des ateliers d'informations et de sensibilisation ont été organisés à destination des journalistes et des communicateurs<sup>300</sup>.

---

<sup>292</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>293</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>294</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>295</sup> Guinée matin (Sylla A.), 24/12/2018, [url](#)

<sup>296</sup> Media Guinée (Koita A. O.), 31/12/2019, [url](#)

<sup>297</sup> UNICEF, 02/03/2020, [url](#)

<sup>298</sup> Jeune Afrique, 22/09/2016, [url](#) ; 28 Too Many, 09/2018, [url](#)

<sup>299</sup> Barry A. A. B., 08/2015, [url](#)

<sup>300</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

D'après cette étude socio-anthropologique, l'utilisation des SMS et des réseaux sociaux est une stratégie nouvelle. La promotion de l'abandon des MGF via cette stratégie a comme contrainte qu'elle nécessite des compétences en langue française. Elle peut néanmoins s'avérer « efficace, pertinente et durable » auprès des jeunes<sup>301</sup>.

Les réseaux sociaux sont par exemple largement utilisés par le CJFLG pour diffuser des messages de sensibilisation, pour dénoncer des faits ou annoncer qu'une excision ou un mariage forcé a pu être stoppé. Le Club dispose d'une page Facebook sur laquelle des informations sont postées quasi quotidiennement<sup>302</sup>.

## 6. Prise en charge médicale et psychologique des victimes

Interrogé en avril 2012, le département chargé de la santé maternelle et infantile au ministère de la Santé a expliqué au Cedoca qu'il existe un suivi médical des victimes de l'excision. Il se fait notamment au niveau des hôpitaux à Conakry ainsi qu'au niveau des hôpitaux préfectoraux et des maternités. La source précise que ce suivi est cependant insuffisant et inégal, selon que l'on se trouve dans une petite ou une grande structure, en ville ou à la campagne. Cela dépend aussi du type d'excision et de la gravité des conséquences. Quant au suivi psychologique des victimes, il est informel, car il n'y a pas de formation spécifique prévue en la matière<sup>303</sup>.

La direction nationale des établissements hospitaliers et de soins, qui dépend également du ministère de la Santé, a également déclaré au Cedoca en avril 2012 l'existence d'une prise en charge médicale des victimes de l'excision, tout en précisant que seules les femmes qui souffrent de complications se présentent dans les hôpitaux pour se faire soigner ; la plupart du temps elles s'adressent au service de maternité. De manière générale, ces femmes peuvent se faire soigner gratuitement, les soins étant pris en charge par les hôpitaux, avec l'aide parfois de financements extérieurs assurés par l'UNFPA. Quant au suivi psychologique des victimes, il est inexistant selon cette source<sup>304</sup>.

Dans son rapport de 2018, l'OFPPA a indiqué qu'il existe des médecins qui prennent en charge le suivi médical des femmes victimes d'excision. Le rapport cite notamment le docteur Karanda, gynécologue dans une clinique à Matoto lequel traite les complications gynécologiques survenant après l'excision (fistules obstétricales) ou après un accouchement. Selon ce rapport, la reconstruction chirurgicale n'est pas très développée en Guinée et a un coût financier élevé<sup>305</sup>.

Le HCDH, dans son rapport de 2016, évoque la question de la prise en charge médicale des MGF :

« En mars 2013, le Centre Bernard Kouchner a été inauguré par le Président guinéen en compagnie du donateur. Parmi les spécialités de cet hôpital, figure la prise en charge des cas de MGF/E, notamment les opérations de réparation des effets de l'excision. En 2013, le centre de formation sociale appliquée Jean Paul II a assuré la prise en charge intégrée (chirurgicale, médicale et psychosociale) de 80 cas de fistules obstétricales, parmi lesquels 20 ont bénéficié d'une réinsertion socio-économique. En 2015, 150 sages-femmes, infirmières et assistantes médicales à travers le pays, ont été formés sur les moyens de prévention et de prise en charge médicale des MGF/E »<sup>306</sup>.

<sup>301</sup> Barry A. A. B., 07/2017, [url](#)

<sup>302</sup> CJFLG [Facebook profile], s.d., [url](#)

<sup>303</sup> Département chargé de la santé maternelle et infantile, ministère de la Santé, entretien téléphonique, 24/04/2012

<sup>304</sup> Direction nationale des établissements hospitaliers et de soins, ministère de la Santé, entretien téléphonique, 27/04/2012

<sup>305</sup> OFPPA, 2018, [url](#)

<sup>306</sup> HCDH, 04/2016, [url](#)

En mai 2012, le directeur d'une polyclinique à Conakry, gynécologue obstétricien, avait affirmé par téléphone au Cedoca que le suivi médical des victimes de l'excision existait au niveau des hôpitaux et des structures sanitaires. Il avait également expliqué que le suivi psychologique était quant à lui assuré de manière informelle par les médecins et gynécologues, la Guinée étant dépourvue de psychologues<sup>307</sup>. Lors de la mission de novembre 2019, le Cedoca s'est entretenu une nouvelle fois avec cette source qui a à nouveau indiqué que les hôpitaux ne proposaient pas de prise en charge psychologique des victimes de MGF et qu'ils ne pratiquaient pas non plus de chirurgie de reconstruction<sup>308</sup>.

---

<sup>307</sup> Directeur d'une polyclinique à Conakry, gynécologue obstétricien, entretien téléphonique, 03/05/2012

<sup>308</sup> Directeur d'une polyclinique à Conakry, gynécologue obstétricien, entretien, Conakry, 09/11/2019

## Résumé

La dernière enquête démographique et de santé (EDS V) de 2018 révèle que 95 % des femmes guinéennes de 15 à 49 ans ont déclaré avoir été excisées et précise que depuis 1999, la proportion de femmes excisées est restée presque identique. Le taux de prévalence parmi les filles de 0 à 14 ans est quant à lui de 39 %, ce qui représente une baisse par rapport à la précédente enquête de 2012 selon laquelle 46 % des filles de moins de 15 ans ont déjà été excisées. Si les sources consultées par le Cedoca affirment qu'il n'y a pas d'autres chiffres de référence en la matière, elles émettent pour la plupart des réserves quant à la méthodologie utilisée lors de ces enquêtes, basées uniquement sur les déclarations des mères sans vérification médicale.

Alors que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe les mutilations génitales féminines (MGF) en quatre types, la terminologie utilisée dans les enquêtes démographiques est autre. Ainsi, d'après l'EDS V, la forme d'excision la plus pratiquée consiste à couper et à enlever des chairs (58 %). Seulement 11 % des femmes n'ont subi qu'une simple entaille. Dans 10 % des cas, c'est une infibulation qui a été pratiquée et dans 21 % des cas, les femmes interrogées ne savent pas quel type a été pratiqué. L'infibulation résulte parfois d'une mauvaise cicatrisation d'une excision. Les sources constatent également une médicalisation croissante de la pratique, bien que la législation l'interdise. Le phénomène du « faire semblant » prend également de l'ampleur. La double excision ou réexcision ne se pratique par contre que très rarement et dans certains cas de figure, de l'avis général des sources consultées.

D'après l'EDS V de 2018, l'excision est générale en Guinée et touche toutes les catégories de femmes, indépendamment de leur milieu ou région de résidence, leur niveau d'instruction ou le niveau de bien-être économique de leur ménage, avec quelques variations toutefois. Les sources constatent également un rajeunissement de l'âge au moment de l'excision. Le pourcentage des femmes excisées est par ailleurs moins important chez les chrétiennes et au sein de l'ethnie guerze. Concernant les filles des femmes enquêtées, le pourcentage varie de manière significative selon que la mère est excisée ou pas et en fonction de son niveau d'instruction.

Le respect de la tradition, la reconnaissance sociale, la religion (aucun texte religieux ne recommande pourtant les MGF) et le contrôle de la sexualité féminine figurent parmi les principales raisons justifiant les MGF, dans une société où l'homme occupe une place dominante. Les femmes en Guinée font l'objet de diverses formes de violence, de discrimination et d'injustice en raison de la persistance de préjugés socioculturels.

Les sources consultées mettent en avant plusieurs facteurs qui jouent un rôle important dans la possibilité pour les parents de s'opposer à l'excision de leur(s) fille(s), à savoir principalement leur place dans la famille, leur aisance financière et leur statut social. D'après le professeur Bano Barry, si c'est à la mère que revient en premier la décision d'exciser, c'est le père qui a clairement la capacité de s'opposer à l'excision. Certains interlocuteurs rencontrés par le Cedoca lors de la mission à Conakry en novembre 2019 mentionnent d'autres conditions favorisant le refus de l'excision, dans un contexte où la pression familiale et sociale est forte : avoir un caractère fort, être intellectuel, habiter en ville. Quant aux conséquences d'un tel refus, les avis sont divergents. Certaines sources soulignent une possible marginalisation de la vie sociale, alors que d'autres pas.

Le cadre législatif et institutionnel dans lequel se place la lutte contre l'excision en Guinée a évolué au cours des dernières années. Les textes adoptés qui réglementent et punissent la pratique de l'excision sont multiples. Le nouveau Code pénal guinéen adopté en 2016 renforce les dispositions s'agissant des peines et sanctions. Les juridictions compétentes en premier ressort pour les affaires pénales et civiles sont les tribunaux de première instance, ainsi que les justices de paix dans les préfectures qui ne comportent pas de tribunal de première instance. En décembre 2009 est créé l'Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM), un service de police spécifiquement compétent sur

les problématiques de genre. L'OPROGEM intervient à la suite de dénonciations ou de constatations des chefs de quartiers. De l'avis général des interlocuteurs rencontrés par le Cedoca, les moyens à disposition de l'OPROGEM sont toutefois limités. En outre, les poursuites dans des cas de MGF sont rares en Guinée malgré l'existence de lois. Lorsque une affaire est portée devant eux, les tribunaux se prononcent de manière clémente, en attribuant des peines avec sursis et/ou de faibles amendes. Les condamnations sont trop peu nombreuses et les peines déclarées sont trop légères, d'après les sources. Malgré les différents freins au fonctionnement de la justice, certains interlocuteurs rencontrés lors de la mission de novembre 2019 affirment que si les actions en justice sont compliquées et n'aboutissent pas toujours, il est toutefois possible de porter plainte.

La lutte pour l'abandon de la pratique des MGF est inscrite dans les missions de plusieurs départements ministériels, dont le ministère de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance (MASPFE). Ils travaillent de concert avec les multiples organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales présentes sur le terrain. Dans leur travail pour la promotion des droits des femmes et l'abandon des MGF, ces ONG mettent en place diverses stratégies. Elles peuvent également se constituer partie civile dans les affaires liées aux MGF. Dans un tel contexte, si les personnes militant pour l'abandon de l'excision peuvent subir la pression sociale de la part de personnes favorables au maintien de la pratique, les difficultés qu'elles rencontrent n'émanent pas des autorités guinéennes, elles-mêmes engagées dans la lutte contre l'excision. A cette lutte sont également associés les autorités religieuses ainsi que les médias.

Enfin, la plupart des sources indiquent que les hôpitaux assurent un suivi médical des victimes de l'excision. Le suivi psychologique est, quant à lui, quasi inexistant.

## Bibliographie

### Contacts directs

Avocats sans frontières (ASF) Guinée, entretien, Conakry, 06/11/2019, [Avocatssansfrontieres.guinee@yahoo.fr](mailto:Avocatssansfrontieres.guinee@yahoo.fr)

Club des jeunes filles leaders de Guinée (CJFLG), entretien, Conakry, 08/11/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Département chargé de la santé maternelle et infantile, ministère de la Santé, entretien téléphonique, 24/04/2012, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), entretien, Conakry, 11/11/2019, [giz-guinea@giz.de](mailto:giz-guinea@giz.de)

Directeur d'une polyclinique à Conakry, également gynécologue obstétricien, entretiens, Conakry, 12/11/2011, 09/11/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Directeur d'une polyclinique à Conakry, également gynécologue obstétricien, entretiens téléphoniques, 03/05/2012, 04/05/2012, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Direction nationale des établissements hospitaliers et de soins, ministère de la Santé, entretien téléphonique, 27/04/2012, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Elèves d'une école de sages-femmes de Conakry, entretien, Conakry, 17/11/2011, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Kouyaté M., expert aux Nations unies, secrétaire général de la Cellule de coordination sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CPTAFE) et directeur exécutif du Comité inter-africain (IAC), entretiens téléphoniques, 03/02/2014, 24/10/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Kouyaté M., expert aux Nations unies, secrétaire général de la Cellule de coordination sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CPTAFE) et directeur exécutif du Comité inter-africain (IAC), courriers électroniques, 06/02/2009, 24/02/2009, 16/06/2009, 08/05/2012, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Les mêmes droits pour tous (MDT), entretien, Conakry, 06/11/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Médecin responsable de la gynécologie obstétrique du service maternité de l'hôpital Donka, entretiens, Conakry, 11/11/2011, 07/11/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Médecin responsable de la gynécologie obstétrique du service maternité de l'hôpital Donka, courrier électronique, 08/05/2012, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Médecins enseignants d'une école de sages-femmes de Conakry, entretien, Conakry, 05/11/2011, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Ministère de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance (MASPFE), entretien, Conakry, 11/11/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Nabe B., présidente de la Coalition nationale de Guinée pour les droits et la citoyenneté des femmes (CONAG/DCF), entretien, Conakry, 11/11/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs (OPROGEM), entretien, Conakry, 05/11/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), entretien, Conakry, 06/11/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

United Nations Children's Fund (UNICEF), comité belge, courrier électronique, 18/12/2018, [info@unicef.be](mailto:info@unicef.be)

United Nations Children's Fund (UNICEF), entretien, Conakry, 04/11/2019, [conakry@unicef.org](mailto:conakry@unicef.org)

## Sources écrites et audiovisuelles

- 28 Too Many, *Guinée : La loi et les MGF*, 09/2018, [https://www.28toomany.org/static/media/uploads/Country%20Research%20and%20Resources/Guinea/guinea\\_law\\_report\\_v1\\_french\\_\(septembre\\_2018\).pdf](https://www.28toomany.org/static/media/uploads/Country%20Research%20and%20Resources/Guinea/guinea_law_report_v1_french_(septembre_2018).pdf) [consulté le 15/06/2020]
- 28 Too Many [site web], s.d., <https://www.28toomany.org/> [consulté le 15/06/2020]
- Actualité féminine, *Qu'est-ce que le ministère de l'action sociale prévoit pour contrecarrer la pratique de l'excision pendant les vacances ?*, 29/05/2017, <http://actualitefeminine.com/quest-ministere-de-laction-sociale-prevoit-contrecarrer-pratique-de-lexcision-pendant-vacances/> [consulté le 15/06/2020]
- Africa Guinée, *Elhadj Mamadou Saliou Camara : « la position de l'islam sur l'excision »*, 04/09/2019, <https://www.africaquinee.com/articles/2019/09/04/elhadj-mamadou-saliou-camara-la-position-de-l-islam-sur-l-excision> [consulté le 15/06/2020]
- Africa Guinée, *Excision en Guinée : un tabou qui change de visage...*, 09/03/2019, <https://www.africaquinee.com/articles/2019/03/09/excision-en-guinee-un-tabou-qui-change-de-visage-0> [consulté le 02/06/2020]
- AfroGuinée magazine, *Lutte contre l'excision à Conakry : le graffiti mis à contribution !*, 18/09/2019, <https://www.afroguinee.com/le-graffiti-sollicite-pour-stopper-lexcision-a-conakry/> [consulté le 15/06/2020]
- American Bar Association, *Evaluation de l'accès à la justice pour la Guinée*, 01/2012, [http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCoQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.americanbar.org%2Fcontent%2Fdam%2Faba%2Fdirectories%2Froli%2Fguinea%2Fguinea\\_access\\_to\\_justice\\_assessment\\_2012\\_french.pdf&ei=mIUdU-bEDYr9ywOqnoC4AQ&usq=AFOjCNHUr3SHOhUN9Yx5KtIQq\\_J5GzHTq](http://www.google.be/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCoQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.americanbar.org%2Fcontent%2Fdam%2Faba%2Fdirectories%2Froli%2Fguinea%2Fguinea_access_to_justice_assessment_2012_french.pdf&ei=mIUdU-bEDYr9ywOqnoC4AQ&usq=AFOjCNHUr3SHOhUN9Yx5KtIQq_J5GzHTq) [consulté le 27/01/2020]
- Barry A. A. B., *Analyse socio-anthropologique des déterminants de la perpétuation des MGF/E en Guinée*, 08/2015, <https://afriquesociologie.com/2016/11/29/la-perpetuation-des-mgf-en-guinee-analyse-socio-anthropologique-des-determinants/> [consulté le 27/02/2020]
- Barry A. A. B., *Guinée : l'impact des stratégies de promotion de l'abandon des mutilations génitales féminines*, 07/2017, <https://afriquesociologie.com/2017/10/31/guinee-limpact-des-strategies-de-promotion-de-labandon-des-mutilations-genitales-feminines/> [consulté le 15/06/2020]
- Barry A. A. B., *Etude sur la perception des bénéfiques que les femmes et les communautés trouvent dans la pratique des MGF*, 07/2019
- British Medical Journal Global Health (Kandala N.-B., et al.), *Secular trends in the prevalence of female genital mutilation/cutting among girls: a systematic analysis*, 06/11/2018, <https://gh.bmj.com/content/bmjgh/3/5/e000549.full.pdf> [consulté le 15/06/2020]
- C24 News (Eloi F.), *Guinée/ lutte contre l'excision: fin à Conakry de la campagne de sensibilisation, « une femme une image »*, 28/09/2019, <https://c24news.info/2019/09/28/guinee-lutte-contre-lexcision-fin-a-conakry-de-la-campagne-de-sensibilisation-une-femme-une-image/> [consulté le 15/05/2020]
- Club des jeunes filles leaders de Guinée (CJFLG) [Facebook profile], s.d., <https://www.facebook.com/pg/Club-des-jeunes-filles-leaders-de-Guinée-1097815493599262/> [consulté le 15/06/2020]
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISRC), *Guinée: information sur la pratique des mutilations génitales féminines (MGF), en particulier chez les Peuls [Peuhls] et à Conakry; information sur la possibilité de refuser l'excision et les conséquences pour les parents et les enfants en cas de refus; protection offerte par l'État (2016-janvier 2018)*, 08/01/2018, <https://irb-cisr.gc.ca/fr/renseignements-pays/rdi/Pages/index.aspx?doc=457337&pls=1> [consulté le 24/02/2020]
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISRC), *Guinée : information sur la violence conjugale, y compris sur les lois, la protection offerte aux victimes et les services de soutien (2012-septembre 2015)*, 14/10/2015, <https://www.refworld.org/docid/563c5fc54.html> [consulté le 27/01/2020]
- Courrier des Afriques, *GUINEE – Violences basées sur le genre: l'association guinéenne des assistantes sociales met en place un numéro vert*, 02/11/2016, <http://www.courrierdesafriques.net/2016/11/guinee-violences-basees-sur-le-genre-lassociation-guineenne-des-assistantes-sociales-met-en-place-un-numero-vert> [consulté le 02/06/2020]

- Doucet M.-H., et al., *Beyond will: the empowerment conditions needed to abandon female genital mutilation in Conakry (Guinea), a focused ethnography*, 06/05/2020, <https://link.springer.com/article/10.1186/s12978-020-00910-1#citeas> [consulté le 25/05/2020]
- Euractiv (Siali M.), *La lutte contre l'excision avance en Guinée*, 13/04/2018, <https://www.euractiv.fr/section/sante-modes-de-vie/news/la-lutte-contre-lexcision-avance-en-guinee/> [consulté le 15/06/2020]
- France 24, *En Guinée, des militantes d'à peine 20 ans en guerre contre l'excision pendant les vacances scolaires*, 25/06/2019, <https://observers.france24.com/fr/20190625-guinee-militantes-20ans-guerre-contre-excisions-lors-vacances-scolaires> [consulté le 15/06/2020]
- France 24, *Hadja Idrissa Bah : militante guinéenne contre l'excision et "briseuse de mariages précoces"*, 25/06/2019, <https://www.youtube.com/watch?v=-SMiZT2ILm4> [consulté le 15/06/2020]
- Freedom House, *Annual report on political rights and civil liberties in 2018*, 04/02/2019, <https://www.ecoi.net/en/document/2008159.html> [consulté le 27/01/2020]
- Gender Links for Equality and Justice, *République de Guinée: Les mutilations génitales féminines sont toujours pratiquées malgré l'interdiction légale*, 15/02/2016, <https://genderlinks.org.za/news/republique-de-guinee-les-mutilations-genitales-feminines-sont-toujours-pratiquees-malgre-linterdiction-legale/> [consulté le 15/06/2020]
- Goncalves M., *Les mutilations sexuelles féminines : quelle prise en charge en maternité ?*, mémoire, Université de Nantes, promotion 2002-2007, s.d., [www.gynsf.org/MSF/memoiremanuelgoncalves.pdf](http://www.gynsf.org/MSF/memoiremanuelgoncalves.pdf) [consulté le 15/06/2020]
- Guinée matin (Sylla A.), *Kankan : une cinquantaine de religieux outillés dans la lutte contre les mutilations génitales féminines*, 24/12/2018, <https://guineematin.com/2018/12/24/kankan-une-cinquantaine-de-religieux-outilles-dans-la-lutte-contre-les-mutilations-genitales-feminines/> [consulté le 15/06/2020]
- Guinée matin (Diallo S. H.), *Oustaze Ramadan sur l'excision : « le Prophète a conseillé de la pratiquer dans les règles de l'art »*, 03/09/2019, <https://guineematin.com/2019/09/03/oustaze-ramadan-sur-lexcision-le-prophete-a-conseille-de-la-pratiquer-dans-les-regles-de-lart/> [consulté le 15/06/2020]
- Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), *Rapport sur les droits humains et la pratique des mutilations génitales féminines/excision en Guinée*, 04/2016, [https://www.ohchr.org/Documents/Countries/GN/ReportGenitalMutilationGuinea\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Countries/GN/ReportGenitalMutilationGuinea_FR.pdf) [consulté le 15/06/2020]
- Human Rights Watch (HRW), *Annual report on the human rights situation in 2019*, 14/01/2020, <https://www.ecoi.net/en/document/2022706.html> [consulté le 27/01/2020]
- Institut national d'études démographiques (Andro A et Lesclingand M.), *Les mutilations génitales féminines. Etat des lieux et des connaissances*, 02/2016 in *Population*, [https://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=POPU\\_1602\\_0224&download=1](https://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=POPU_1602_0224&download=1) [consulté le 25/06/2020]
- Institut national de la statistique (INS), ministère du Plan, *Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDS-MICS 2012)*, 11/2013, <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR280/FR280.pdf> [consulté le 15/06/2020]
- Institut national de la statistique (INS), ministère du Plan et de la Coopération internationale, *Enquête par grappes à indicateurs multiples 2016*, 07/2017, [https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/Guinea/2016/Final/Guinea%202016%20MICS\\_French.pdf](https://mics-surveys-prod.s3.amazonaws.com/MICS5/West%20and%20Central%20Africa/Guinea/2016/Final/Guinea%202016%20MICS_French.pdf) [consulté le 15/06/2020]
- Institut national de la statistique (INS), ministère du Plan, *Enquête démographique et de santé (EDS V) 2018*, 07/2019, <https://www.unicef.org/guinea/media/2106/file/EDS%202018.pdf> [consulté le 16/06/2020]
- Inter-African Committee on Traditional Practices (IAC) [site web], 2020, <http://iac-ciaf.net/> [consulté le 15/06/2020]
- Investpressgn, *Fin des seize d'activisme en Guinée*, 10/12/2019, <https://investpressgn.info/?p=1669> [consulté le 15/06/2020]

- Jeune Afrique (Diallo D.), *Guinée : l'excision en plein jour à Conakry, en toute impunité*, 22/09/2016, <https://www.jeuneafrique.com/359383/societe/guinee-lexcision-plein-jour-a-conakry-toute-impunite/> [consulté le 15/06/2020]
- Kalenews (Bah H. L.), *Guinée : journée internationale tolérance zéro aux mutilations génitales féminines célébrée à Conakry*, 05/02/2020, <https://kalenews.org/guinee-journee-internationale-tolerance-zero-aux-mutilations-genitales-feminines-celebree-a-conakry/> [consulté le 15/06/2020]
- Kalenews (Bah H. L.), *Guinée/MGF: « l'application de la loi fait défaut » dixit un responsable à la direction générale genre et équité*, 30/09/2019, <https://kalenews.org/guinee-mgf-lapplication-de-la-loi-fait-defaut-dixit-un-responsable-a-la-direction-generale-genre-et-equite/> [consulté le 15/06/2020]
- Le Courrier de Conakry (Traoré N.), *MGF : Le taux de prévalence baisse de 97% à 91% selon la ministre de l'action sociale*, 07/02/2018, <http://lecourrierdeconakry.com/mgf-le-taux-de-prevalence-baisse-de-97-a-91-selon-la-ministre-de-laction-sociale/> [consulté le 15/06/2020]
- L'Express Guinée, *Sigiri : Une exciseuse condamnée à deux ans de prison avec sursis et au paiement d'une amende de 300.000 Fg, s.d.*, <http://lexpressguinee.com/fichiers/videos5.php?langue=fr&idc=fr Sigiri Une exciseuse condamnee a deux ans de prison avec s> [consulté le 15/06/2020]
- Les mêmes droits pour tous (MDT) [Facebook profile], s.d., *About*, [https://www.facebook.com/pg/mdtguinee/about/?ref=page\\_internal](https://www.facebook.com/pg/mdtguinee/about/?ref=page_internal) [consulté le 04/06/2020]
- Les mêmes droits pour tous (MDT), *Guide juridique à l'usage des femmes et filles victimes de violences basées sur le genre*, 12/2017
- Libération (Boutelier E.), *Guinée: ces « candidats à la mort » qui luttent contre l'excision*, 06/02/2018, [https://www.liberation.fr/planete/2018/02/06/guinee-ces-candidats-a-la-mort-qui-luttent-contre-l-excision\\_1627765](https://www.liberation.fr/planete/2018/02/06/guinee-ces-candidats-a-la-mort-qui-luttent-contre-l-excision_1627765) [consulté le 15/06/2020]
- Loi L/2000/010/AN du 10 juillet 2000 portant santé de la reproduction*, 10/07/2000, <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2018/05/Loi-Portant-la-Sante%CC%81-de-la-Reproduction-2000.-Guine%CC%81e.pdf> [consulté le 27/01/2020]
- Loi L/2008/011/AN du 19 août 2008 portant Code de l'enfant*, 19/08/2008, [https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p\\_lang=fr&p\\_isn=98741&p\\_count=2&p\\_classification=03](https://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex4.detail?p_lang=fr&p_isn=98741&p_count=2&p_classification=03) [consulté le 27/01/2020]
- Loi N°2016/059/AN portant Code pénal*, 26/10/2016, <https://www.refworld.org/docid/44a3eb9a4.html> [consulté le 27/01/2020]
- Macro International (Yoder P. S., Camara P. O., Soumaoro B.), *L'excision et la socialisation des adolescentes en Guinée*, 12/1999, [http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/OD14/00FrontMatter\\_F.pdf](http://www.measuredhs.com/pubs/pdf/OD14/00FrontMatter_F.pdf) [consulté le 15/06/2020]
- Media Guinée (Koita A. O.), *Kankan : des leaders religieux en conclave sur le contenu des outils de communication pour l'abandon des MGF et mariage d'enfants en Guinée*, 31/12/2019, <https://mediaguinee.org/kankan-des-leaders-religieux-en-conclave-sur-le-contenu-des-outils-de-communication-pour-labandon-des-mgf-et-mariage-denfants-en-guinee/> [consulté le 15/06/2020]
- Ministère de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance (MASPFE) [Facebook profile], s.d., <https://www.facebook.com/MaspfeGN/> [consulté le 15/06/2020]
- Ministère de l'Action sociale, de la Promotion féminine et de l'Enfance (MASPFE), *Enquête nationale sur les violences basées sur le genre en Guinée*, 03/2017, <https://www.docdroid.net/JFeXfII/rapport-enquete-nationale-vbg-2016-pdf> [consulté le 15/06/2020]
- Ministère de la Justice, *Liste des tribunaux en Guinée*, s.d., <https://justiceguinee.gov.gn/propos-cours-tribunaux/cours-et-tribunaux/> [consulté le 27/01/2020]
- Ministerie van Buitenlandse Zaken, *Thematisch Ambtsbericht Guinee. Female Genital Mutilation en minderjarigen*, 05/2020, <https://www.rijksoverheid.nl/binaries/rijksoverheid/documenten/ambtsberichten/2020/05/01/thematisch-ambtsbericht-guinee-over-vrouwelijke-genitale-verminking-en-minderjarigen/TAB+Guinee+-+FGM+en+minderjarigen.pdf> [consulté le 28/05/2020]

Mosaïque Guinée, *Journée internationale tolérance zéro contre les MGF : déclaration de la ministre de l'action sociale*, 06/02/2019, [https://mosaïqueguinee.com/journee-internationale-tolerance-zero-contre-les-mgf-declaration-de-la-ministre-de-laction-sociale/?fbclid=IwAR1yPbT3TgHSgJi1mAFT-WpPiklIL0Z3BcdpGr2so8C\\_M488V0sUdHSU4wQ](https://mosaïqueguinee.com/journee-internationale-tolerance-zero-contre-les-mgf-declaration-de-la-ministre-de-laction-sociale/?fbclid=IwAR1yPbT3TgHSgJi1mAFT-WpPiklIL0Z3BcdpGr2so8C_M488V0sUdHSU4wQ) [consulté le 15/06/2020]

Nouvel Obs, *Hadja, 18 ans : "En Guinée, je lutte contre l'excision et les mariages forcés"*, 10/10/2017, <https://www.nouvelobs.com/monde/20171010.OBS5806/hadja-18-ans-en-guinee-je-lutte-contre-l-excision-et-les-mariages-forces.html> [consulté le 02/06/2020]

Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), *Rapport de mission en Guinée du 7 au 18 novembre 2017*, 2018, [https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/didr\\_rapport\\_de\\_mission\\_en\\_guinee\\_final.pdf](https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/didr_rapport_de_mission_en_guinee_final.pdf) [consulté le 05/06/2020]

Organisation mondiale de la santé (OMS), *Classification des mutilations sexuelles féminines*, 2020, <http://www.who.int/reproductivehealth/topics/fgm/overview/fr/> [consulté le 15/06/2020]

Organisation mondiale de la santé (OMS), *Mutilations sexuelles féminines*, 03/02/2020, <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/female-genital-mutilation> [consulté le 15/06/2020]

Organisation mondiale de la santé (OMS), *Stratégie mondiale visant à empêcher le personnel de santé de pratiquer des mutilations sexuelles féminines*, 2010, [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/70467/WHO\\_RHR\\_10.9\\_fre.pdf;jsessionid=BBA371001E05645200BB0707999E138D?sequence=1](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/70467/WHO_RHR_10.9_fre.pdf;jsessionid=BBA371001E05645200BB0707999E138D?sequence=1) [consulté le 15/06/2020]

Plan international [site web], s.d., <https://plan-international.org/> [consulté le 15/06/2020]

Plan international, *Tradition et droits. L'excision en Afrique de l'Ouest*, 07/2006, <https://www.change-agent.eu/index.php/download/french?download=145:tradition-et-droits-l-excision-en-afrique-de-l-ouest> [consulté le 31/01/2020]

Plan international, *Le Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée se bat contre les mariages forcés !*, 28/08/2018, <https://www.plan-international.fr/news/2018-08-28-le-club-des-jeunes-filles-leaders-de-guinee-se-bat-contre-les-mariages-forces> [consulté le 15/06/2020]

Plan international, *Notre combat contre l'excision en Guinée*, 31/01/2018, <https://www.plan-international.fr/news/2018-01-31-notre-combat-contre-l-excision-en-guinee> [consulté le 15/06/2020]

Terrafemina, *"J'ai découvert que j'avais été excisée lors de mon accouchement"*, 06/02/2019, [https://www.terrafermina.com/article/excision-temoignage-de-finda-iffono-activiste-et-survivante-de-l-excision\\_a348026/1](https://www.terrafermina.com/article/excision-temoignage-de-finda-iffono-activiste-et-survivante-de-l-excision_a348026/1) [consulté le 08/06/2020]

Tostan, *About us*, s.d., <https://www.tostan.org/about-us/mission-history/> [consulté le 15/06/2020]

Tostan, *Community Empowerment Program*, s.d., <https://www.tostan.org/programs/community-empowerment-program/> [consulté le 15/06/2020]

TV5 Monde, *Et si... vous me disiez toute la vérité. Hadja Idrissa Bah*, 22/03/2020, <https://www.tv5monde.com/emissions/episode/et-si-vous-me-disiez-toute-la-verite-hadja-idrissa-bah> [consulté le 15/06/2020]

TV5 Monde (Zerouk L.), *Fara Djiba Kamano : « les hommes doivent promouvoir l'abandon de l'excision »*, 08/02/2018, <https://information.tv5monde.com/terriennes/fara-djiba-kamano-les-hommes-doivent-promouvoir-l-abandon-de-l-excision-219176> [consulté le 15/06/2020]

United Nations Children's Fund (UNICEF), *Female genital mutilation (FGM)*, 02/2020, <https://data.unicef.org/topic/child-protection/female-genital-mutilation/> [consulté le 15/06/2020]

United Nations Children's Fund (UNICEF), *Analyse des tendances sur les MGF/E*, 06/2019

United Nations Children's Fund (UNICEF) (Kaba I. S.), *25 villages de Bangouya abandonnent publiquement les mutilations génitales et le mariage d'enfants*, 26/07/2019, <https://www.unicef.org/guinea/recits/25-villages-de-bangouya-abandonnent-publiquement-les-mutilations-g%C3%A9nitaales-et-le-mariage> [consulté le 15/06/2020]

- United Nations Children's Fund (UNICEF), *Analyse de Situation des Enfants en Guinée*, 2015, [https://www.ecoi.net/en/file/local/1355453/90\\_1439291236\\_unicef-child-notice-guinea-201506.pdf](https://www.ecoi.net/en/file/local/1355453/90_1439291236_unicef-child-notice-guinea-201506.pdf) [consulté le 08/06/2020]
- United Nations Children's Fund (UNICEF), *Lutte contre les Mutilations Génitales Féminines, un combat de longue haleine !*, 02/03/2020, <https://www.unicef.org/guinea/recits/lutte-contre-les-mutilations-g%C3%A9nitales-f%C3%A9minines-un-combat-de-longue-haleine> [consulté le 20/03/2020]
- United Nations Children's Fund (UNICEF) (Kaba I. S.), *Mutilation Génitale Féminine : les organes de coordination restructurés*, 22/11/2019, <https://www.unicef.org/guinea/recits/mutilation-g%C3%A9nitale-f%C3%A9minine-les-organes-de-coordination-restructur%C3%A9s> [consulté le 15/06/2020]
- United Nations Population Fund (UNFPA), United Nations Children's Fund (UNICEF), *Comment transformer une norme sociale*, 2018, [https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/How\\_to\\_Transform\\_a\\_Social\\_Norm\\_-\\_French.pdf](https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/How_to_Transform_a_Social_Norm_-_French.pdf) [consulté le 02/06/2020]
- United Nations Population Fund (UNFPA), *Vingt-cinq mille personnes sensibilisées sur l'abandon des MGF dont des femmes issues de milieux conservateurs*, 25/10/2019, <https://guinea.unfpa.org/fr/news/vingt-cinq-mille-personnes-sensibilis%C3%A9es-sur-labandon-des-mgf-dont-des-femmes-issues-de-milieux> [consulté le 15/06/2020]
- United Nations Population Fund (UNFPA), *Lancement de la campagne des 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et filles*, 26/11/2019, <https://guinea.unfpa.org/fr/news/lancement-de-la-campagne-des-16-jours-dactivisme-contre-les-violences-faites-aux-femmes-et> [consulté le 15/06/2020]
- United Nations Treaty Collection (UNTC), *Convention relative aux droits de l'enfant*, 14/02/2020, [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=IV-11&chapter=4&clang=fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-11&chapter=4&clang=fr) [consulté le 15/06/2020]
- United Nations Treaty Collection (UNTC), *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, 14/02/2020, [https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg\\_no=IV-8&chapter=4&lang=fr](https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=IV-8&chapter=4&lang=fr) [consulté le 15/06/2020]
- United States Department of State (USDOS), *Country Reports on Human Rights Practices for 2019. Guinea*, 2020, <https://www.state.gov/reports/2019-country-reports-on-human-rights-practices/guinea/> [consulté le 15/06/2020]
- Vaysse-Buytis J., *Le rôle de la sage-femme dans la prévention des mutilations génitales féminines*, mémoire de fin d'études, Université René Descartes Paris, promotion 2002-2006, s.d., [www.gynsf.org/MSF/memoirejulievaysse.pdf](http://www.gynsf.org/MSF/memoirejulievaysse.pdf) [consulté le 15/06/2020]
- Vision Guinée (Doumba B.), *Alpha Condé souhaite que les femmes puissent attirer les hommes quand elles passent dans la rue*, 04/02/2020, <https://www.visionguinee.info/2020/02/04/alpha-conde-souhaite-que-les-femmes-puissent-attirer-les-hommes-quand-elles-passent-dans-la-rue/> [consulté le 15/06/2020]
- Vision Guinée (Bah S.), *Banlieue de Conakry : une fillette de 2 ans échappe à l'excision*, 25/08/2014, <http://www.visionguinee.info/2014/08/25/banlieue-de-conakry-une-fillette-de-2-ans-echappe-a-lexcision/> [consulté le 15/06/2020]
- VoxAfrica, *Alpha Condé s'exprime sur les problèmes d'éducation des jeunes femmes*, 02/08/2016, <https://www.youtube.com/watch?v=SaqayLLS3yE> [consulté le 15/06/2020]
- Wikipédia, *Mutilations génitales féminines*, 29/05/2020, [https://fr.wikipedia.org/wiki/Mutilations\\_g%C3%A9nitales\\_f%C3%A9minines](https://fr.wikipedia.org/wiki/Mutilations_g%C3%A9nitales_f%C3%A9minines) [consulté le 15/06/2020]